

plan de base, et le met au courant du projet. L'autorisation de construction n'est pas demandée.

4) Méthodes de construction locales:

La méthode la plus généralisée est celle qui utilise beaucoup de béton precast (béton fabriqué à l'usine, avec lequel on peut utiliser le moule à plusieurs reprises, sans perdre sa précision) sous l'influence de la technique d'architecture française. Cette méthode est particulièrement efficace pour la construction de la dalle du sol, elle permet de raccourcir la durée des travaux de construction. Pour le mur, la maçonnerie en bloc de béton est une méthode la plus courante, et elle est également avantageuse pour le coût et la durée des travaux de construction. Le séisme n'existant pas au Sénégal, l'armature de fer n'est pas nécessaire.

4-3 Projet de Base

4-3-1 Etablissement des dimensions

Suivant le paragraphe 3-3-2, le nombre et les dimensions des studios nécessaires pour la production des émissions de la radio et de la télévision dans le cadre du présent Projet sont les suivants:

Studio radio:

Studio pour production (50 m ²)	2
Studio pour émission en direct (15 m ²)	2

Studio TV:

Studio pour production (200 m ²)	1
Studio pour émission en direct (50 m ²)	1

Dès que le nombre et les dimensions des studios, les équipements principaux du Centre de diffusions radio-télévisées se définissent, ceux des autres locaux auxiliaires de production et antenne des émissions, sont définis à leur tour, conformément à ces premiers.

Les locaux nécessaires au Centre, ainsi que leurs fonctions, leurs usagers, et le nombre d'usager sont indiqués dans le tableau suivant:(tableau 4-1)

Tableau 4-1 Liste des Locaux nécessaires

I. Section de production

Locaux	Superficie réelle	Usagers et leur nombre	Fonctionnement	Remarque
Studio TV * 200 m ² x 1 * 50 m ² x 1	Total 290	- Acteur - Assistant de metteur en scène - Personnel technique	- Culture, Education - Développement Economique, Agriculture - Jeunesse, informations - Divertissement Production des programmes de TV (Mentionné dans le paragraphe précédent)	Cyclorama
Cabine de régulation auxiliaire TV	{ 54 51	- Personnel technique - metteur en scène (6 à 7)	- Recueil et utilisation des matériels de production	1 local pour chaque studio
Centre TV Nodal	49	- Personnel technique - metteur en scène	- Centre Nodal TV, régie des matériaux des programmes et exploitation de l'antenne	
Magasin pour matériel	18		- Dépôt des matériels auxiliaires du studio (caméra, éclairages, matériel de son, etc)	
Atelier de décor et machinerie	79	- Personnel artistique (8)	- Confection des décors et machinerie et leur conservation	
Salles de toilettes (homme et femme)	46	- Acteur - Maquilleur	- Habillage et maquillage des acteurs	Coiffeuse

Locaux	Superficie réelle	Usagers et leur nombre	Fonctionnement	Remarque
Salle de post-synchronisation	33	- Personnel technique - Metteur en scène (4 à 5)	- Traitements des voix après le montage VTR, c-à-d, enregistrement, doublage, réenregistrement	
Salle de montage VTR Enregistrement au studio x2 Traitement des reportages de ENG PAL x2 Traitement des reportages de ENG SECOM x3	9x7 salles	- Personnel technique (2 pour chaque salle)	- Enregistrement partiel du studio et montage VTR des reportages d'ENG.	
Salle d'ENG	64	- Personnel technique (10 à)	- Recueil des caméras de reportage et matériels de VTR - Entretien et mise au point des matériels électrogènes	
Salle du personnel de production TV	60	- Personnel de production 32	- Service de bureau - Salle d'attente	2 m ² /pers avec bureaux communs
Studio radio * 50 m ² x2 * 15 m ² x2	Total 148	- Acteurs	- Production des émissions radio, et antenne (Mentionnée dans le paragraphe précédent)	Structure à plancher flottant simple
Cabine de régulation auxiliaire radio	30x2 25x2 (Salles)	- Personnel technique - Metteur en scène (2 à 3)	- Recueil et utilisation des matériels de production	Une salle pour chaque studio

Locaux	Superficie réelle	Usagers et leur nombre	Fonctionnement	Remarque
Centre de modulation pour radio	54	- Personnel technique	- Centre de modulation, régie des matériaux des programmes et exploitation de l'antenne	
Salle de répétition (Salle de réunion)	72	- Acteurs - Metteur en scène	- Répétition des acteurs pour radio et TV	Salle de réunion pour 35 personnes dont 2 m ² par personne
Salle de maintenance	66	- Personnel Technique (17)	- Entretien et réparation de tous les matériels de production de radio et TV	
Bibliothèque discothèque	111	(11)	- Mise en ordre, dépôt et prêt des films, bandes, disques	
Bibliothèque	40	(5)	- Mise en ordre, dépôt et prêt des livres et des partitions musicales	
Salle de personnel de production radio	60	- Personnel de production (38)	- Service de bureau - Salle d'attente	2 m ² /pers, avec bureaux communs
Total	1.468			

Remarque: La superficie de studio marqué de * désigne celle du studio ayant reçu une finition intérieure.

II. Section administrative:

Nom de locaux	Superficie de Projet	Usagers et leur nombre	Fonctionnement	Remarque
Bureau du Directeur Général	50	- Directeur Général - Secrétaire 2	- Service de bureau	
Bureaux des Directeurs	16x3 bureaux	- Directeurs - Secrétaires 2x3	- Service de bureau	
Bureaux	772	- Personnel administratif 189	- Service de bureau	4 à 5 m ² /personne
Bureaux des journalistes	82	- Journalistes 41	- Salle d'attente - Salle de réunion	2 m ² /pers, avec bureaux communs
Salle d'honneur	40	- Personnalité importante (plus de 10 personnes)	- Salle d'attente des personnalités importantes avant de passer à la radio ou à la télévision.	
Bureau de standardiste	16		- Service de standardiste - Equipement de standard de téléphone	
Salle de surveillance	16		- Contrôle des entrées et sorties de l'établissement	
Magasin	4		- Magasin des matériels	
Salle de télex et de copie	16		- Equipement de télex - Service des copies	
Total	1.044			

III Locaux à usage commun:

Nom des locaux	Superficie du Projet (m ²)	
Machinerie de climatisation Salle d'électricité	270 (Calculée d'après les espaces nécessaires pour les fonctions ci-contre.)	Climatisation (mode à enveloppement) 10 systèmes Transformateurs (climatisation×2, studio×2, éclairage×1) 325 KVA Pour studio: AVR Groupe électrogène 150 KVA
Couloirs, escaliers, toilettes, etc.	652	estimés environ 20 à 30% de la surface totale

Total	3.434	
-------	-------	--

Les locaux à usage commun, tels que couloirs, escaliers, toilettes, etc, sont disposés de manière si efficace que le pourcentage de leurs superficies de projet n'a que 19% par rapport à la surface totale, ce qui est relativement moins élevé par rapport aux taux normaux de 20% à 30%. ("Recueil des documents d'architecture", Société Japonaise de l'Architecture)

4-3-2 Projet de disposition

(1) Bâtiments et équipements

Après avoir considéré les objectifs du présent Projet, ses fondements et les résultats des études menées sur place, on détermine les sections qui nécessitent des installations: les sections de studio TV, de studio radio, de production TV, de production radio, technique, la section administrative, et la tour hertzienne.

Après avoir considéré les fonctions architecturales de ces installations et leurs relations lors de leurs structurations en des

groupes de construction, on a décidé de les séparer en bâtiment studio et en bâtiment administratif.

Cette séparation est due aux différences fondamentales qui existent entre les 2 bâtiments:

1) Différence des hauteurs d'étage nécessaires (le studio, vu sa fonction, nécessite une hauteur de plafond de 4 à 5m, tandis que le bâtiment administratif n'a pas besoin d'une telle hauteur).

2) Différence concernant l'installation de climatisation (La climatisation est indispensable dans les studios, car les fenêtres, ou toutes autres ouvertures seront les plus réduites possibles pour éviter les poussières que nombreuses machines sophistiquées des studios ne supportent pas, et également pour intercepter les bruits de l'extérieur. Alors qu'aux bâtiments administratifs, on prendra des mesures nécessaires pour obtenir des ventilations naturelles, afin de pouvoir réduire dans l'avenir les frais d'entretien.)

Vu ces différences, il serait coûteux et peu rationnel de les mettre ensemble, ni du point de vue structurel, ni du point de vue des installations architecturales.

Chacun des bâtiments sera composé des sections de la manière suivante:

- Bloc studio: Sections studios TV et radio, services de production et de l'antenne des sections de production TV et radio, section technique.
- Bloc administratif: Section administrative, service de production des programmes des sections de production TV et radio
- Tour hertzienne: car de reportage et l'antenne réceptrice des micro-ondes de la station terrienne de SONATEL seront installées. La hauteur de la tour est de 30m du sol.

(2) Projet de disposition:

Pour les installations mentionnées ci-dessus, on examinera selon les directives de base suivantes:

- 1) Pour alléger les charges de la chaleur du soleil des locaux, on posera l'axe des bâtiments presque parallèlement au Boulevard du Général De Gaulle (cet axe sera donc incliné de 45° vers l'Ouest par rapport à l'axe Nord-Sud). La position de cet axe est avantageuse pour introduire les vents du Nord et du Nord-ouest qui soufflent toute l'année.
- 2) En raison de sa fonction, le bloc studio ayant peu d'ouverture (il sera préservé des pénétrations des bruits et du sable, et climatisé) sera placé du côté de la Grande Mosquée, où les bruits de circulation des voitures sont intenses, pour atténuer les influences de ces bruits sur le bloc administratif composé de bureaux qui, pour obtenir une ventilation naturelle, ont besoin de beaucoup d'ouvertures.
- 3) On disposera les bloc studio et bloc administratif de manière à intercaler le jardin intérieur afin d'assurer l'autonomie fonctionnelle de chaque bloc, et faciliter la maintenance, tout en assurant la continuité fonctionnelle d'un ensemble cohérent. D'autre part, étant donné la rareté des jours de pluies à Dakar, on envisagera de faire valoir le jardin intérieur comme théâtre en plein air.
- 4) On tiendra à ce que le présent Projet tout en étant un projet complet, soit capable de s'intégrer dans le projet futur d'extension.
- 5) Pour assurer la sécurité de l'établissement, l'ouverture à l'extérieur sera limitée à une seule, et pour pouvoir contrôler les entrées et sorties, un poste de gardiens sera installé. Toutefois, la porte d'entrée pour livraisons de décors et d'autres matériels sera prévue à part. Un poste de sécurité y sera aussi prévu.

- 6) On tiendra à ce que les formes architecturales puissent donner des effets impressionnants, vues du boulevard d'en face.

4-3-3 Projet de construction

(1) Projet en plan horizontal

Le Projet aura un zoning clair et un plan de lignes de circulation fonctionnelles. En ce qui concerne le bloc studio et le bloc administratif, on examinera chacun suivant les directives définies ci-dessous:

1) Bloc studio

- Les locaux relatifs aux studios, centre Nodal, centre de modulation, et les cabines de régulation auxiliaires devant abriter des instruments de précision pour les diffusions radio- télévisées, doivent être placés à un endroit où il est moins difficile de les protéger contre les pénétrations du sable, et en même temps, à un endroit où il est possible de réduire les charges de chaleur pour que leur climatisation soit efficace. Pour cela, on doit éviter de les disposer avec les murs extérieurs.
- Pour assurer une condition favorable d'émission, les studios de radio et de TV doivent se situer dans un milieu calme, du point de vue d'accoustique intérieur. Leurs dispositions tiendront compte des mesures de diminution des charges de chaleur, et de ne pas donner sur les murs extérieurs. Cependant pour les 2 studios radio de 15 m², on accordera une importance à la possibilité de synchronisation des bruits extérieurs, en les situant en face des murs extérieurs où il est possible de saisir ce qui se passe au dehors. (l'emploi de cette méthode est devenue depuis quelques années la tendance dominante au Japon car elle permet de réaliser les émissions très animées.)
Pour les fenêtres, on adoptera les fenêtres dormantes (fixes) qui interceptent le sable et les bruits, ou les diminuent.

- A la partie centrale du 1er étage, on installera le centre Nodal TV et centre de modulation radio pour centraliser les fonctions d'émission et en même temps assurer l'indépendance de ces centres pour que ceux-ci, noyaux des fonctions d'émission, ne soient pas gênés par les autres lignes de circulation.
- Au rez-de-chaussée, on installera les studios pour télévision de 180 m² et de 50 m², dont les dispositions dépendront des acteurs et des invités.
- Au 1er étage, principalement les bureaux du personnel de production des émissions, et divers locaux auxiliaires de radio seront rassemblés dont les dispositions dépendront du personnel technique.

2) Bloc administratif

- Disposer de façon fonctionnelle les couloirs, escaliers, toilettes et etc, et obtenir des surfaces utiles pour les bureaux. Chaque bureau sera constitué de surface relativement petite, et la pièce sera peu profonde pour permettre à l'éclairage naturel de l'éclairer.
- En adoptant comme principe l'aération naturelle, on essaiera d'éviter les rayons du soleil en installant des balcons et des brise-soleil (des volets).
- On installera une entrée de service courant en plus de l'entrée principale afin d'assurer la sécurité des fonctions du Bloc studio.
- Considérant la possibilité d'extension future du bloc administratif, on élaborera le plan du bloc administratif en veillant à ce que les bâtiments administratifs futurs puissent former un ensemble cohérent.

Du fait que les bâtiments abriteront des matériels perfectionnés, et dans le souci d'assurer le caractère social et public du centre de la radiodiffusion et de la télévision, le projet de

plan, dans son ensemble tiendra compte de la notion de protection contre l'incendie.

(2) Projet en plan vertical

Le nombre d'étages étant différent, le bloc studio et le bloc administratif seront considérés chacun indépendant de l'autre et la recherche de la rationalisation économique se fera au niveau de chaque bloc. Mais le niveau du plancher du rez-de-chaussée des 2 bâtiments sera porté à 80 cm du sol (cf. le paragraphe (5) de 4-2 sol dilatant, submergement du terrain). Le bloc studio et le bloc administratif seront chacun étudiés suivant les directives définies comme suit:

1) En principe, la climatisation est assurée par les conduits d'air installés dans le plafond. Les locaux du rez-de-chaussée auront une hauteur d'étage de 4.2m. Seulement, pour le studio de 50 m², afin d'obtenir plus d'espace en hauteur, le plancher sera de 30 cm plus bas que les autres locaux.

• Au 1^{er} étage, tout en assurant la hauteur du plafond nécessaire pour les machineries, on adoptera une hauteur de 4,5m, en faveur des studios radio qui ne supportent pas de bruits de ventilation d'air éjecté par les bouches de soufflage. Autrement dit, pour pouvoir effacer ces bruits, il faudra obtenir dans le plafond un espace suffisant pour placer rationnellement les pots d'échappement et les coudes silencieux (conduits coudés).

• Le studio pour télévision de 200 m² va du rez-de-chaussée jusqu'au toit qui sera plus haut de 2 mètres que les toits des autres locaux du 1^{er} étage. Mais, dans l'ensemble, la rationalité des hauteurs est recherchée dans le projet de plan vertical afin de pouvoir économiser le coût de construction.

2) Bloc administratif:

• Le projet ne comporte pas de climatisation. Donc le système à double plafond, les conduits et les réseaux de

distribution ne sont pas nécessaires, ce qui permet en même temps d'économiser les coûts de construction et d'obtenir un espace large en hauteur. Toutefois, pour éviter la chaleur rayonnante du toit, on adoptera le double plafond d'isolation au 2^{ème} étage. Les hauteurs des plafonds de chaque étage, du rez-de-chaussée au 2^{ème} étage, seront de 3,5m.

(3) Projet de structure

1) Traits généraux des structures:

① Type de construction, méthode de structure

Le type de construction sera la construction en béton armé, la plus courante du pays.

Comme méthode de structure on adoptera la structure en charpente rigide, mais on tiendra suffisamment compte de l'extrême faiblesse de la force extérieure horizontale constituée uniquement de la pression du vent.

② Bloc studio

Ce sont des bâtiments à 2 niveaux ayant une surface plane rectangulaire d'environ 27m x 43m, et les hauteurs de plafond de 4,2m, pour le rez-de-chaussée, de 4,5m, pour le 1^{er} étage.

A l'intérieur, bien que se trouvent des studios, et un espace assez important (un espace de 12m x 19m, allant du rez-de-chaussée jusqu'au toit), la construction en béton armé est acceptable si on prend des précautions suffisantes contre les flexures, les fluages et les déformations.

③ Bloc administratif

Le bloc administratif étant en position symétrique avec le bloc studio par rapport au hall d'entrée, si l'on considère que ces bâtiments ne font qu'un tout, et que l'on construit l'ensemble, la largeur maximale peut atteindre jusqu'à environ 60m. De ce fait, le bloc studio

sera coupé du bloc administratif par un joint de dilatation.

④ Tour hertzienne

Elle sera construite en béton armé ayant une hauteur de 30 mètres.

2) Normes de référence des plans de structure

Les plans de structure du présent établissement seront fondés soit sur les normes NF (Normes Françaises), soit sur D.T.U (Documents Techniques Unifiés), soit sur les normes sénégalaises.

① Norme NF

NF P: Bâtiment et génie civil

NF A: Métallurgie

② DTU (normes de calcul)

BAEL 80: Règles Techniques en Béton Armé aux Etats-Limites.

NV 65: Règles Définissant les Effets de la Neige et du Vent.

CM 66: Règles de Calcul des Constructions en Acier.

3) Charges de projet

① Charges permanentes:

Selon les normes NF P 06 - 004, les principaux poids unitaires sont les suivants:

béton armé	: 2,5 tonnes/m ³
béton non armé	: 2,2tm ³
blocs pleins	: 2,1t/m ³
blocs creux	: 1,35 t/m ³
terre sèche	: 1,8 t/m ³
terre humide	: 2,1 t/m ³

② Charges d'exploitation:

Selon les normes NF P 06-001, les principaux poids sont les suivants:

bureaux	:	250 kg/m ³
salle de réunion	:	25 kg/m ³
grande salle de bureaux	:	350 kg/m ³
théâtre	:	400 kg/m ³
restaurant	:	250 kg/m ³
bibliothèque	:	400 kg/m ³
salle de repos	:	150 kg/m ³
couloirs, escaliers	:	dépendent des locaux dont ils desservent
toit non accessible	:	100 kg/m ³

③ Charges climatiques:

1. Effets du vent

a) Vitesse du vent

En se référant aux valeurs de Région III de NV 65, on admet qu'à une hauteur donnée de 10m, la vitesse de vent pour la construction est de: 140 km/h ($V_{10} = 39$ m/sec) pour toute direction.

b) Pressions dynamiques de base:

$$q_{10} = V^2 / 16$$

$$\text{Comme: } \frac{\text{Pression maximale}}{\text{Pression moyenne}} = 1,75$$

$$q_{10}(\text{maximum}) = V^2 / 16 = 95 \text{ kg/m}^2$$

$$\text{d'où: } q_{10}(\text{moyenne}) = \frac{q_{10} \text{ maximum}}{1,75} = 55 \text{ kg/m}^2$$

2. Charges dues à la neige, au séisme

Ne seront pas prises en considération.

4) Matériaux de structure

Normes de référence seront les NF.

① Béton

Poids unitaires du béton: 350 kg/m³ (B 350)
Ciment CLASS 45 (AF) usage en grande quantité
Résistance minimum à 28 jours: F28 = 270 kg/cm²

② Armature de fer

NF A 35 FeE40
HA8, HA10, HA12, HA14, HA16, HA20;
Force élastique unitaire à la limite d'extension:
 $\sigma_{en} = 4200 \text{ kg/cm}^2$
HA25: $\sigma_{en} = 4000 \text{ kg/cm}^2$

5) Sol et fondation:

Les bâtiments faisant l'objet du présent Projet, bâtiments en béton armé de 2 à 3 niveaux, étant relativement légers, il conviendrait d'adopter la fondation superficielle d'après les résultats des sondages par pénétromètre dynamique effectués aux huit points du terrain en question, et des essais de laboratoire des échantillons des couches du sol prélevées.

① Couche du sol

- Remblai:
de ± 0 à -1,7m de la ligne de terre, sable fin limoneux
- Couche superficielle:
de -1,7m à -4,5m ou -5,5m de la ligne de terre, sable argileux
- Couche rocheuse:
à partir de -4,5m ou -5,5m de la ligne de terre, marne calcaire tendre

② Niveau d'eau

Le niveau d'eau est assez élevé, ce qui fait que, même en saison sèche il atteint -0.4m de la ligne de terre, et il affleure presque la ligne de terre à la saison de pluie.

- ③ Capacité portante de la fondation superficielle en lamelle continue: q_a

selon les données des essais de laboratoire des couches du sol qui se trouvent de -1,0m à -2,0m de la ligne de terre:

$$\phi \text{ (angle de frottement interne)} = 30^\circ$$

$$C \text{ (cohésion)} = 0,0t/cm^2 \text{ (données de SC1)}$$

A partir de ces données, on calculera la capacité portante conformément à D.T.U. 13-1, qui serait: $q_a = 27 t/m^2$ pour une fondation superficielle en lamelle continue se trouvant à -1,7m de la ligne de terre, mais, compte tenu des diversités du sol, on admettra à $20 t/m^2$ la capacité portante pour les calculs de structure.

(4) Projet d'installation des machines

- 1) Projet d'installation pour alimentation en eau potable et évacuation des eaux potables

- Installation pour alimentation en eau potable.

L'eau sera prise d'une canalisation principale d'eau qui se trouve sous la route du côté Sud du Site du Projet. Cette eau, en passant par un compteur à eau, se déverse dans un réservoir. L'alimentation en eau des lieux qui en auront besoin se fera par une unité de réservoir à pression.

Les quantités d'eau distribuée seront les suivantes:

$$\begin{aligned} & 380 \text{ personnes} \times 1,2 \times 110 \text{ litres/pers. mois} \\ & = 49.500 \text{ litres/jour} \\ & \approx 50 \text{ m}^3/\text{mois} \end{aligned}$$

La quantité moyenne d'eau fournie par heure:

$$\begin{aligned} & 50.000 \text{ litres/mois} : 10 \text{ tonnes/mois} \\ & = 5.000 \text{ litres/heure (83,3 litres/min)} \end{aligned}$$

La contenance du réservoir:

Elle correspond à une quantité nécessaire pour un demi mois, soit 25 m³.

On admet le débit d'un tuyau distributeur à 85 litres/min et le diamètre à 50φ.

Les tuyaux utilisés seront en chlorure de vinyle durci, et ceux qui se trouvent au-dessous des routes seront protégés par du béton.

• Installation pour évacuation d'eau

Les eaux usées et autres eaux évacuées seront rassemblées, et déversées dans un canal principal d'évacuation des eaux usées de 200φ placé sous la route du côté façade de la Grande Mosquée qui est située au Sud, séparée du Site du Projet par une route.

Pour l'évacuation des eaux de pluie, un canal principal d'évacuation des eaux de pluie de 800φ se trouvant sous la route du côté Sud du Site, les eaux de pluie pourront y déverser suivant une inclinaison naturelle.

On utilisera des tuyaux en chlorure de vinyle durci pour l'évacuation des eaux de l'intérieur de l'établissement, et des tuyaux en amiante pour celles de l'extérieur.

• Installation de protection contre l'incendie

Les bouches d'incendie à l'intérieur du bâtiment ou les extincteurs de feu seront installés. En ce qui concerne les normes techniques, on se référera aux normes de protection contre l'incendie du Japon.

2) Projet d'installation pour aération et climatisation

Des locaux relatifs au studio sont les locaux clos ayant des charges de chaleur importantes, tandis que les matériels et machines exigeant des limites admissibles en température, la climatisation est absolument nécessaire.

Les locaux à climatiser sont montrés dans la figure 4-1. Les locaux qui exigent des limites admissibles de bruits, tels que les studios, Salle Nodal TV, centre de modulation pour radio, cabines de régulation auxiliaire, et autres locaux, on adoptera le système de conduit unitaire qui tient compte des effets silencieux pour un ensemble de climatisation.

Pour les autres locaux les climatiseurs à fenêtre seront installés.

Par ailleurs, il est à prévoir que, du mois de décembre au mois de février pendant lesquels soufflent les vents violents (harmattan et de mousson), les poussières de sable peuvent pénétrer dans les bâtiments et causer des ennuis aux matériels d'émission. Par conséquent, il faudra prendre des mesures architecturales contre les poussières pour les locaux qui doivent contenir des matériels d'émission, et mettre des filtres de poussières ou d'autres dispositifs au niveau des bouches de prise d'air, etc.

D'autre part, pour les locaux du bloc administratif, on essaiera de résoudre les problèmes de la chaleur par des méthodes architecturales telles que l'interception des rayons directs du soleil, la ventilation par aération naturelle, etc., et on installera la climatisation uniquement au bureau du Directeur Général.

En tant que système d'aération, on adoptera le système d'aération de la 1^{ère} catégorie pour les machineries et l'atelier de décors, et de la 3^{ème} catégorie pour les autres locaux concernés.

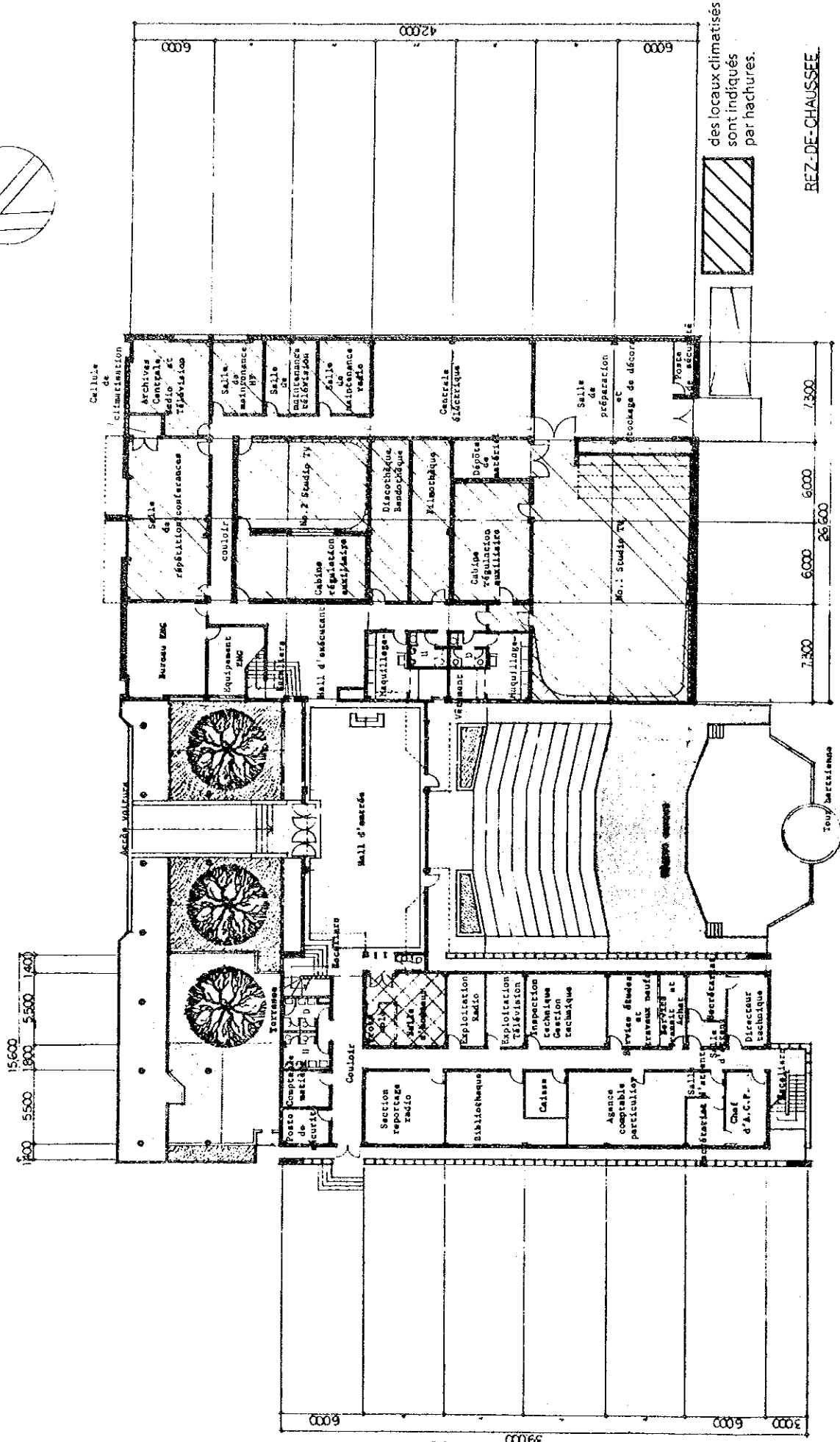
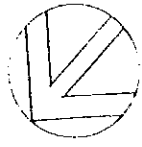


Figure 4-1 Plan de Localisation des Locaux Climatisés

(5) Projet d'installation électrique

1) Installation de la station électrique

L'électricité sera fournie par les réseaux de distribution de la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC) jusqu'à la limite du Site du Projet (travaux pris en charge par le Sénégal). A partir de cette limite, la conduite par les câbles souterrains, et les installations des machines seront effectuées dans le cadre du Projet.

Système de transformation: 3ø/3W 30 kV 50 Hz

Contenance:

climatisation, éclairage :	300 kVA
éclairage studio :	150 kVA
matériels d'émission :	150 kVA
<hr/>	
Total	600 kVA

Toutefois, la tension distribuée dans les environs du Site étant de 6 kV, il faudra donc amener une ligne provisoire avant la mise en place de la tension de 30 kV.

2) Installation du groupe électrogène

L'établissement ayant une mission publique, doit assurer la continuité de ses émissions lors des coupures du courant en installant un groupe électrogène. Il va assurer le fonctionnement des matériels d'émission et les éclairages des locaux relatifs à l'émission.

Spécification du générateur: Moteur Diesel

3ø/4W, 400/230V env. 150 kVA

3) Installation des lignes de distribution

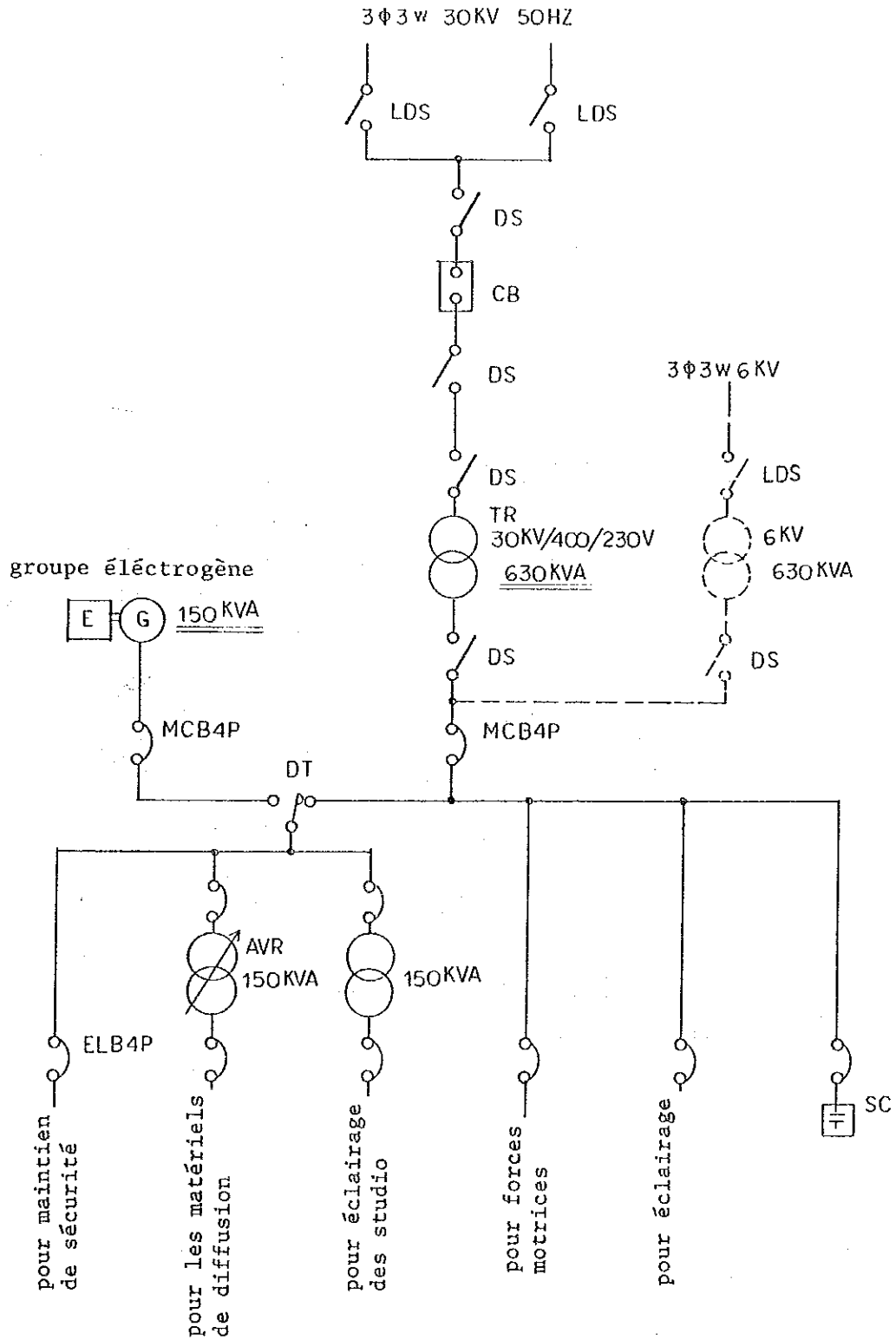
A partir de la station électrique, les travaux d'installation des lignes distributrices s'effectuent au niveau des boîtes de dérivation, boîte de commande des forces motrices, et autres

électromoteurs. Les travaux de distribution électrique jusqu'aux boîtes de dérivation pour les éclairages des studios et les matériels d'émission sont considérés comme travaux électriques, au delà les travaux d'installation seront effectués dans le cadre des travaux de mise en place des matériels d'émission.

Tension électrique distribuée

Ligne principale	:	3φ 4W 400/230V
Ligne de dérivation motrice	:	3φ 3W 400V
Ligne de dérivation éclairage	:	1φ 2W 230V

Figure 4-2 Système de distribution d'électricité



4) Installation des prises de courant pour les éclairages

On adopte en général l'éclairage à lampe fluorescente, cependant, pour la cabine de régulation auxiliaire de TV, en plus des lampes fluorescentes, on installera des feux de projecteur pour des opérations au niveau du tableau de contrôle.

Pour rendre possible l'allumage et la coupure du courant des petites sections, on installera plusieurs interrupteurs. Pour l'intérieur des studios, les travaux d'installation s'effectueront dans le cadre des travaux de la mise en place des matériels d'émission*, à l'exception des travaux d'installation des lumières de sécurité. Les bureaux auront 1 ou 2 prises de courant qui seront installées dans les autres locaux selon leurs besoins. Les luminosités des principaux locaux sont les suivantes:

Bureaux, salle de réunion	:	250 lx
Hall d'entrée	:	100 "
Couloirs	:	50 "
Studio TV (Lumière de sécurité uniquement)	:	50 "
Studio radio	:	400 "
Salle du personnel	:	250 "
Salle des travaux, de montage	:	300 "

5) Installation de téléphones

A la limite du Site, les travaux de connexion des lignes téléphoniques seront effectués, ces lignes téléphoniques seront amenées jusqu'au tableau de bornes principal de la salle de standardiste, puis en passant par des tableaux de bornes de chaque section, seront connectées à chaque sortie téléphonique. Les sorties seront installées aux bureaux, à la salle du personnel, aux salles de contrôle, etc. En même temps les travaux de connexion pour les circuits des émissions seront effectués aux centres de contrôle.

6) Installation pour communication au sein de l'établissement.

On installera un amplificateur à la conciergerie, et des hauts-parleurs dans les couloirs, pour les services de communication,

et les convocations à l'intérieur de l'établissement. Le réseau d'ordres à l'intérieur du studio sera installé dans le cadre des travaux d'installation des matériels.

7) Installation des interphones:

Pour assurer les communications du personnel, on installera des canalisations pour les interphones dans les locaux de la section administrative.

8) Installation des moniteurs de télévision:

L'installation des canalisations pour les moniteurs vidéo à l'intérieur de l'établissement sera réalisée dans les locaux qui en nécessitent.

9) Installation des horloges électriques:

A la conciergerie, on installera une horloge-mère, puis quelques canalisations dans les couloirs et locaux pour les horloges secondaires. Les horloges seront installées dans le cadre des travaux de mise en place des matériels de diffusion.

10) Installation des avertisseurs d'incendie

A la conciergerie, on installera un récepteur des avertissements, et des détecteurs sur l'ensemble de l'établissement. Les critères d'installation se conforment aux règles des précautions contre l'incendie du Japon.

11) Installation de parafoudre

On protégera les bâtiments contre les foudres en installant un parafoudre sur la tour hertzienne.

Quant aux matériels de diffusion, on installera convenablement les installations nécessaires de terre.

12) Autres installations

- Installation de canalisations pour les matériels de diffusion
- Installation pour les lumières obstacles de balisage

- Installation des reverbères

(6) Projet de matériaux de construction

Les matériaux nécessaires au présent Projet peuvent être fournis sur place, à l'exception de quelques matériaux de finition pour les studios. Pour le choix des matériaux, les précautions seront portées sur les points suivants:

- faciliter la maintenance en choisissant des matériaux durables.
- comme norme de qualité des matériaux, on adopte NF (normes françaises) pour faciliter la maintenance.
- choisir des matériaux courants du pays auxquels les services du Ministère de Construction sont habitués, afin d'assurer la qualité des exécutions, et, par conséquent, raccourcir la durée des travaux.

(Finition principale):

- Murs extérieurs: finition de parage en enduit aux particules de granit, même finition pour bloc administratif, avec les brise-soleil en béton precast.
- Toits: matériaux d'isolation thermique, sur lesquels on posera des blocs en béton pour pavage avec étanchéité en asphalte.
- Murs intérieurs:
 - studio: mur en béton armé + panneau en plâtre sur armature de fer légère + peinture
 - autres locaux: maçonnerie en bloc de béton + mortier avec peinture
 - bloc administratif: cloison entre les locaux, panneau en plâtre sur armature de fer légère, peinture
- Planchers: - escaliers, couloirs, toilettes: carreaux en mosaïque
- autres planchers: carreaux en vinyle sur mortier

- Plafond:
 studio: panneau en plâtre sur armature de fer légère avec
 caoutchouc anti-vibrant + peinture
 bloc administratif: finition en peinture directe sur le béton
 precast
- Garnitures: garniture en aluminium, en acier
 studio: porte isolante en acier et fenêtre isolante

4-3-4 Projet de matériel

Les idées de base concernant la composition des matériels de la production des programmes et de l'émission reposent sur les points suivants:

- 1) On adopte le système PAL* pour la Télévision.

Les raisons de ce choix sont les suivantes:

- Il est facile de le convertir au système standard de SECAM. C'est-à-dire, le nombre de lignes (625) et nombre d'images par seconde (50) étant les mêmes, il suffit de faire un traitement de superposition des signaux de couleur.
- Le système SECAM a d'abord été le fruit des recherches de l'économie du secteur de communications, ce qui fait que ces normes ne sont pas aussi rigoureuses que les normes PAL.
- Un système excellent qui facilite la fabrication d'un équipement de régulation des images qui est le noyau même de tout le système. Autrement dit, il est impossible de faire un mixage des images avec le système SECAM. Avec le système SECAM, pour faire un mixage, il faut passer par un procédé de décodage qui consiste à retourner aux signaux des couleurs primaires, leur faire un mixage, puis remettre, ainsi ses caractéristiques sont relativement médiocres.
- La quantité de production des matériels PAL étant plus élevée que celle de SECAM, le système de contrôle de qualité et de

maintenance qui comprend la fourniture des pièces de rechange, est mieux organisé.

- * PAL: Phase Alternation by Line. Avec NTSC (National Television System Committee, 1953 Etats-Unis), SECAM ("Séquentiellement et à mémoire", 1967, France). Ces procédés partagent le monde en trois. Le système PAL a été créé en 1962 par la société allemande TELEFUNKEN.

2) La composition du système des matériels est une composition de base qui comprend des matériels ayant des fonctions, des quantités, et la fourniture de pièces de rechange, avec le minimum nécessaire pour une station ordinaire de radio et de télévision d'un pays en voie de développement, que nous considérons susceptibles d'être exploités suffisamment, vu les compétences de l'O.R.T.S dans sa gestion et dans la maintenance de l'établissement.

3) Parmi les matériels existants, ceux destinés à être déménagés sont des matériels unitaires (caméra, VTR, magnétophone, tourne-disque, etc, ceux qui constituent une partie du système). En ce qui concerne les équipements des centres Nodal et modulation, et des cabines de régulation auxiliaire, les raccordements des lignes de prise de courant étant compliqués, leurs déplacements et déménagements vont nécessiter énormément de travail et de temps, et surtout exiger l'arrêt des émissions, ce qui n'est donc pas réaliste. Par ailleurs, la plupart des matériels unitaires existants de l'O.R.T.S ont été introduits en 1974 et ont subi 12 ans d'usure, et surtout ceux qui ont une structure rotative (c'est-à-dire mécanique) sont sensiblement vétustes. Par exemple, parmi les 5 studios radio existants, un studio ne fonctionne pas du tout, car tous ses matériels sont laissés au service des 4 autres studios qui les utilisent comme matériels de réserve. Aussi, un vieux magnétophone introduit avant 1974 est toujours en service, utilisé comme remplaçant lorsque l'autre est en réparation. Par conséquent, on déménagera les 11 unités de reportage vidéo (E.N.G) ayant subi 4 ans d'usure, introduit en 1982, et les 3 jeux parmi les 10 jeux de matériels de montage VTR et les cassettes VTR etc, après avoir choisi avec rigueur ceux qui sont en bon état de

fonctionnement. Et également, un jeu d'équipement de transformation TV sera transféré au nouveau Centre.

4) Comme magnétoscope vidéo, matériel principal déterminant la qualité d'image, on adoptera le magnétoscope vidéo à cassette de 3/4 pouce, qui du point de vue de l'application, de la maintenance, ou de l'économie possède la qualité nécessaire pour les services d'une station de radio et de télévision.

5) Pour chaque cabine de régulation auxiliaire de télévision, on placera 2 magnétoscopes vidéo, un pour enregistrement, et l'autre pour la reproduction.

6) Chaque studio, n° 1 (200 m²) et n° 2 (50 m²) aura 2 ou 3 caméras, un nombre raisonnable.

7) Les magnétophones à bandes/reproducteur, magnétophones à cassette/ reproducteur, tourne-disques seront au nombre de 2 pour chaque studio, et chacun doit être capable de reproduire et d'enregistrer continuellement les bandes, cassettes, disques.

8) Pour le reportage ENG, on prendra les caméras portatives et magnétoscopes vidéo à cassette portative de procédé PAL, 2 jeux pour chaque studio. Tandis que les caméras portatives, et magnétoscopes vidéo à cassettes portatifs existant en procédé SECAM, seront transportés au nouveau Centre.

9) Pour les opérations de post production des reportages ENG et des enregistrements au studio, 7 systèmes de montage VTR (4 systèmes PAL pour répondre aux 2 jeux ENG PAL, et 2 studios, 3 systèmes SECAM pour répondre aux 3 jeux d'ENG SECAM), et un ensemble du système de synchronisation de son.

10) Un nombre minimum nécessaire de moniteurs de son, moniteurs vidéo en couleur et moniteurs indispensables pour contrôler les qualités de son et d'image des émissions, seront installés.

11) Le générateur de signaux synchroniques est un générateur qui produit des signaux en lettres pour les titres, et les sous-titrages qui remplace le système par la caméra «vivante» appelé «lecteur de

document» utilisé actuellement. On l'installera à chaque cabine de régulation auxiliaire de studio TV.

12) Les transcodeurs de télévision, un pour l'antenne (PAL → SECAM), et un pour le transcodage des émissions (NTSC/PAL/SECAM → PAL/SECAM), seront installés dans le centre Nodal TV. Cependant, pour le second, on gardera le convertisseur existant.

La composition des principaux matériels d'installation et le réseau du système total TV est la suivante:

Equipements Principaux

- a) Studio TV (200 m²):
- 3 Caméras couleur (3 tubes)
 - 1 Mélangeur d'image (8 entrées, 4 lignes génératrices)
 - 1 Console de son (16 entrées)
 - 2 Magnétophones
 - 2 Magnétophones à cassette
 - 2 Tourne-disques
 - 1 Jeu de microphones (compris pied et câble)
 - 1 Générateur de caractères
 - 2 Magnétoscopes 3/4 pouce (U-matic High Band)
 - 1 Jeux de moniteurs couleur d'image
 - 1 Jeu de moniteurs monochrome d'image
 - 1 Moniteur de forme d'onde
 - 1 Vecteurscope
 - 1 Jeu de moniteurs de son
 - 1 Jeu d'équipement d'éclairage (Capacité de régulateurs/lampes: 180/180 kW)
 - 1 Jeu d'accessoires

- b) Studio TV (50 m²):
- 2 Caméras couleur (3 tubes)
 - 1 Mélangeur d'image (8 entrées, 4 lignes génératrices)
 - 1 Console de son (12 entrées)
 - 2 Magnétophones
 - 2 Magnétophones à cassette
 - 1 Jeu de microphones (compris pied et câble)
 - 1 Générateur de caractère
 - 2 Magnétoscopes 3/4 pouce (U-matic High Band)
 - 1 Jeu de moniteurs couleurs d'image
 - 1 Jeu de moniteurs monochrome d'image
 - 1 Moniteur de forme d'onde
 - 1 Vecteurscope
 - 1 Jeu de moniteurs de son
 - 1 Jeu d'équipement d'éclairage (Capacité de régulateurs/
lampes: 12/50 kW)
 - 1 Jeu d'accessoires
- c) Salle TV Nodal:
- 1 Distributeur de signaux d'image
 - 1 Distributeur de signaux de son
 - 1 Générateur et distributeur de signaux synchroniques
 - 1 Générateur de signaux de test
 - 1 Convertisseur de mode TV (pour l'antenne, PAL→SECAM)
 - 1 Convertisseur de mode TV (pour production, transférer
l'équipement actuel)
 - 1 Magnétoscope 3/4 pouce (NTSC U-matic High Band)
 - 1 Jeu de moniteurs couleur d'image
 - 1 Jeu de moniteurs monochrome d'image
 - 1 Moniteur de forme d'onde
 - 1 Vecteurscope
 - 1 Jeux de moniteurs de son
 - 1 Jeux d'accessoires

- d) Studios Radio (chacun 50 m² x 2, 15 m² x 2)
- 1 Console de son (12 entrées)
 - 2 Magnétophones
 - 2 Magnétophones à cassette
 - 2 Tourne-disques
 - 1 Jeu de microphone (compris pied et câble)
 - 1 Jeu de moniteurs de son
 - 1 Jeu d'accessoires
- e) Centre de modulation pour Radio:
- 1 Distributeur de signaux de son
 - 2 Magnétophones (type droit)
 - 1 Jeu de moniteurs de son
 - 1 Jeu d'accessoires
- f) Studio doublage:
- 1 Console de son (14 entrées)
 - 1 Magnétophone multipiste (8 pistes)
 - 2 Magnétophones
 - 2 Magnétophones à cassette
 - 2 Tourne-disques
 - 1 Jeu de moniteurs de son
 - 1 Magnétoscope 3/4 pouce (U-matic High Band)
 - 1 Moniteur couleur d'image
 - 1 Synchroniseur
 - 1 Jeu d'accessoires
- g) Salles de montage (4 PAL, 3 SECAM): pour chacune PAL;
- 2 Magnétoscopes 3/4 pouce
 - 2 Moniteurs couleur
- Pour chacune SECAM (transférer l'équipement actuel);
- 2 Magnétoscope 3/4 pouce
 - 2 Moniteurs couleur
- h) Salle ENG
- 2 Caméras couleur avec magnétoscope (PAL)
 - 1 Jeu de caméras avec magnétoscope (SECAM, transférer l'équipement actuel)

- i) Matériel commun:
- 1 Jeu de pendules à synchronisation (1 mère, 30 secondaires)
 - 1 Récepteur principal TV
 - 1 Jeu de bandes et disques sonore de standard pour maintenance
 - 1 Jeu de bandes inutilisées
 - 1 Jeu de pièces de rechange pour maintenance
- j) Matériel tel qu'instruments de mesure
- 1 Jeux d'instruments de mesure Radio et TV
 - 1 Jeux d'outils

Remarque:

- 1° Les câbles et/ou les liaisons hertziennes entre le nouveau Centre et la SONATEL Medina sont fournis par la SONATEL et/ou l'O.R.T.S.
- 2° les câbles entre la SONATEL et l'O.R.T.S actuel sont fournis par la SONATEL.

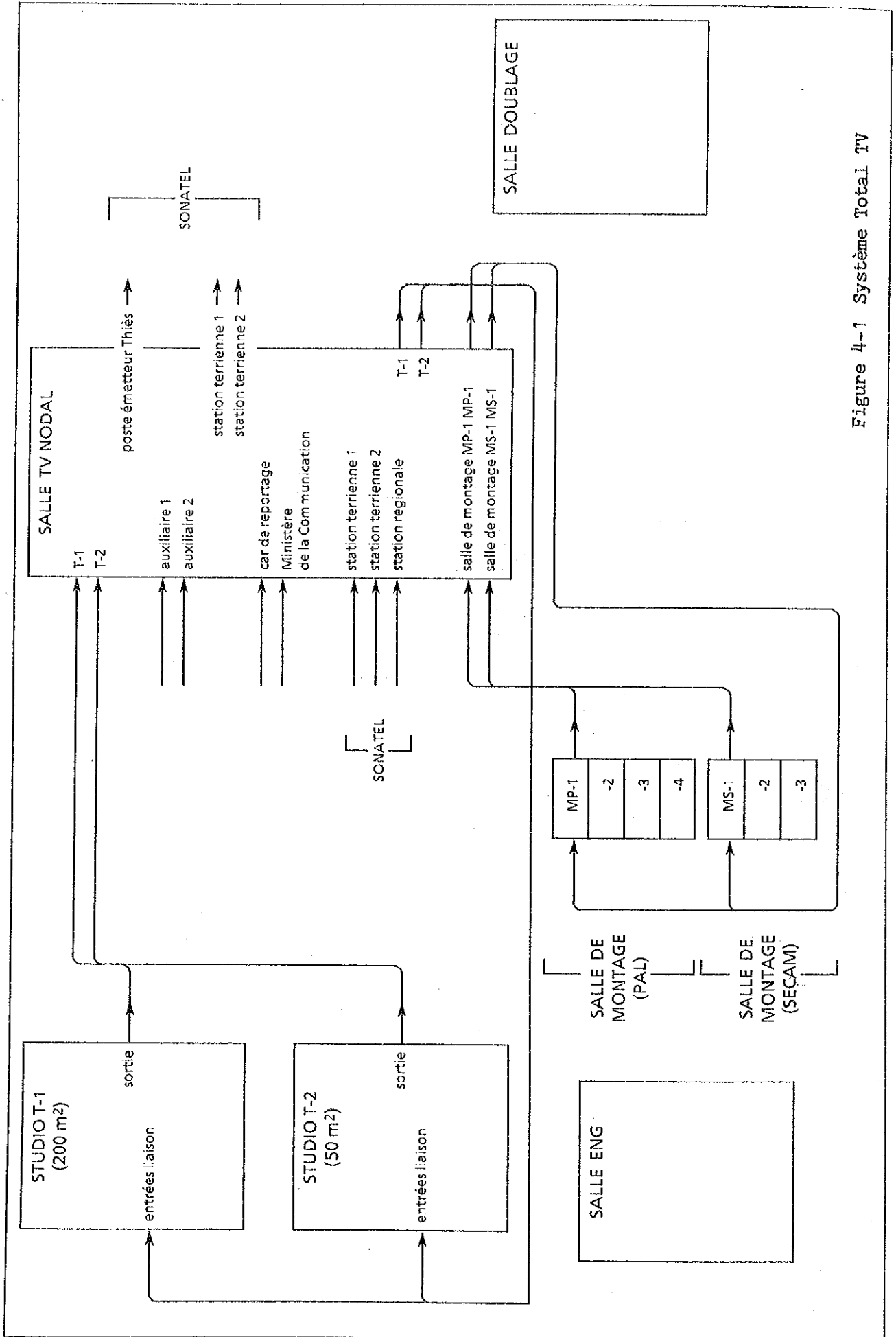


Figure 4-1 Système Total TV

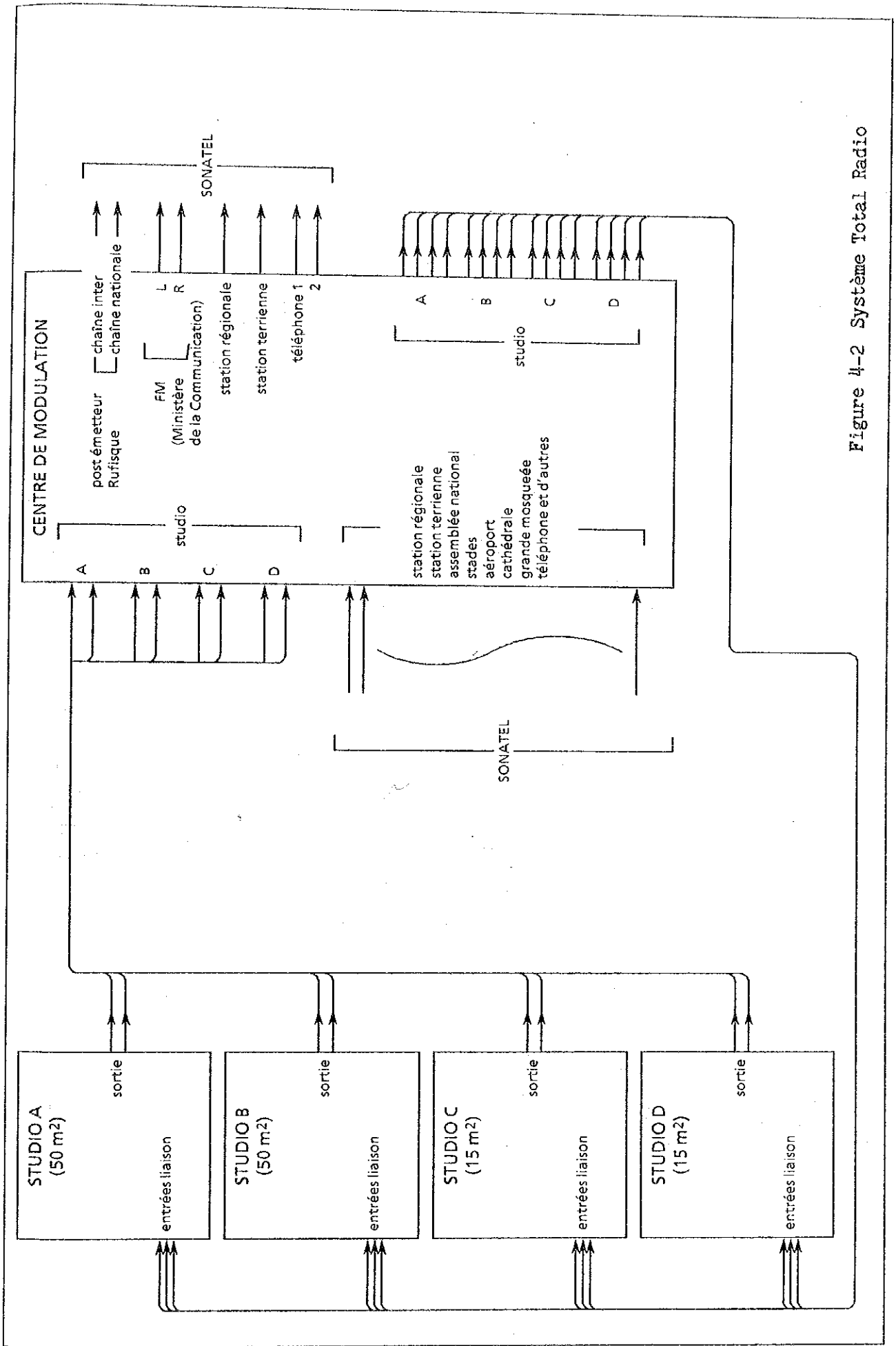
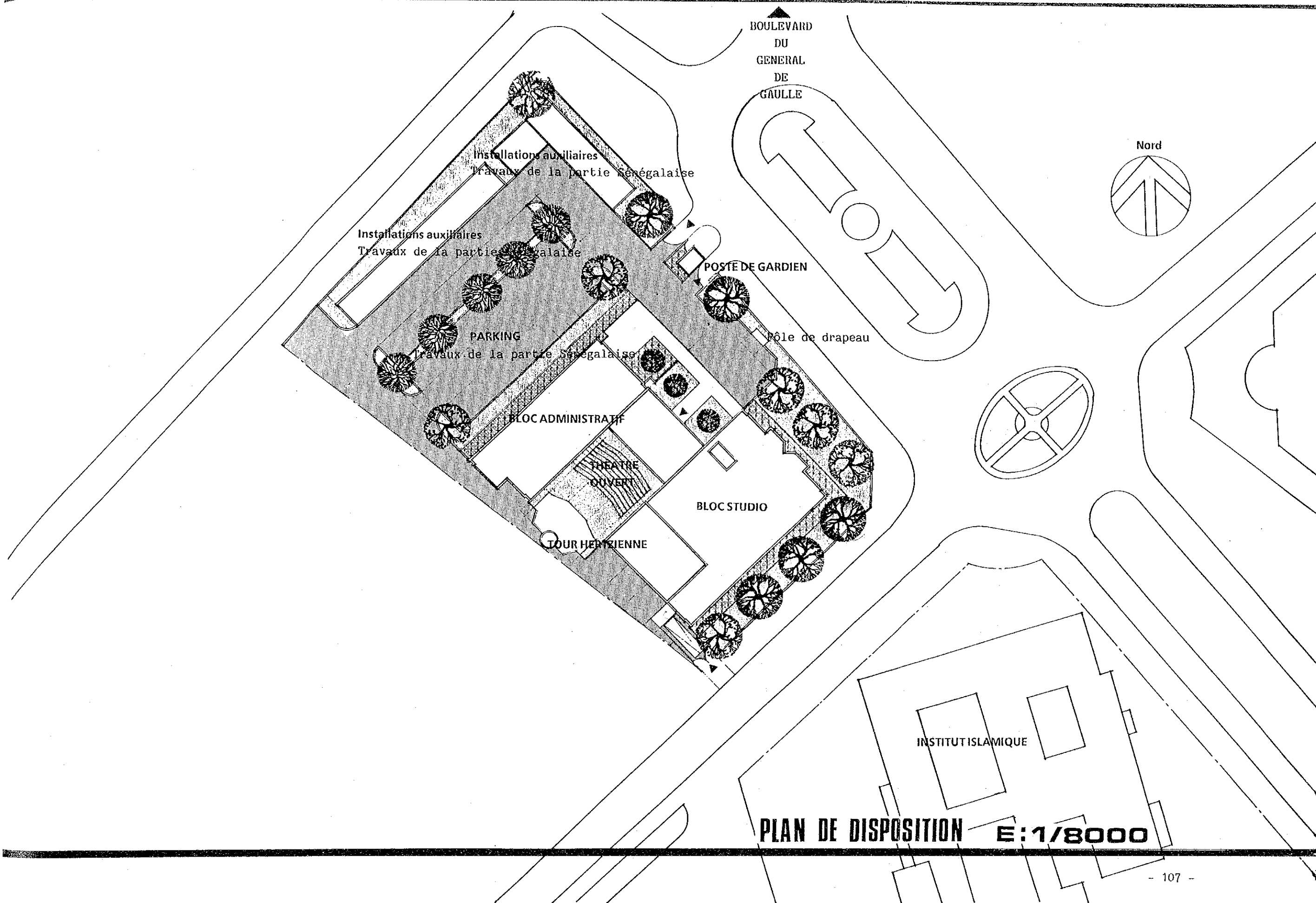
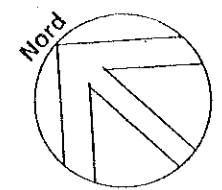
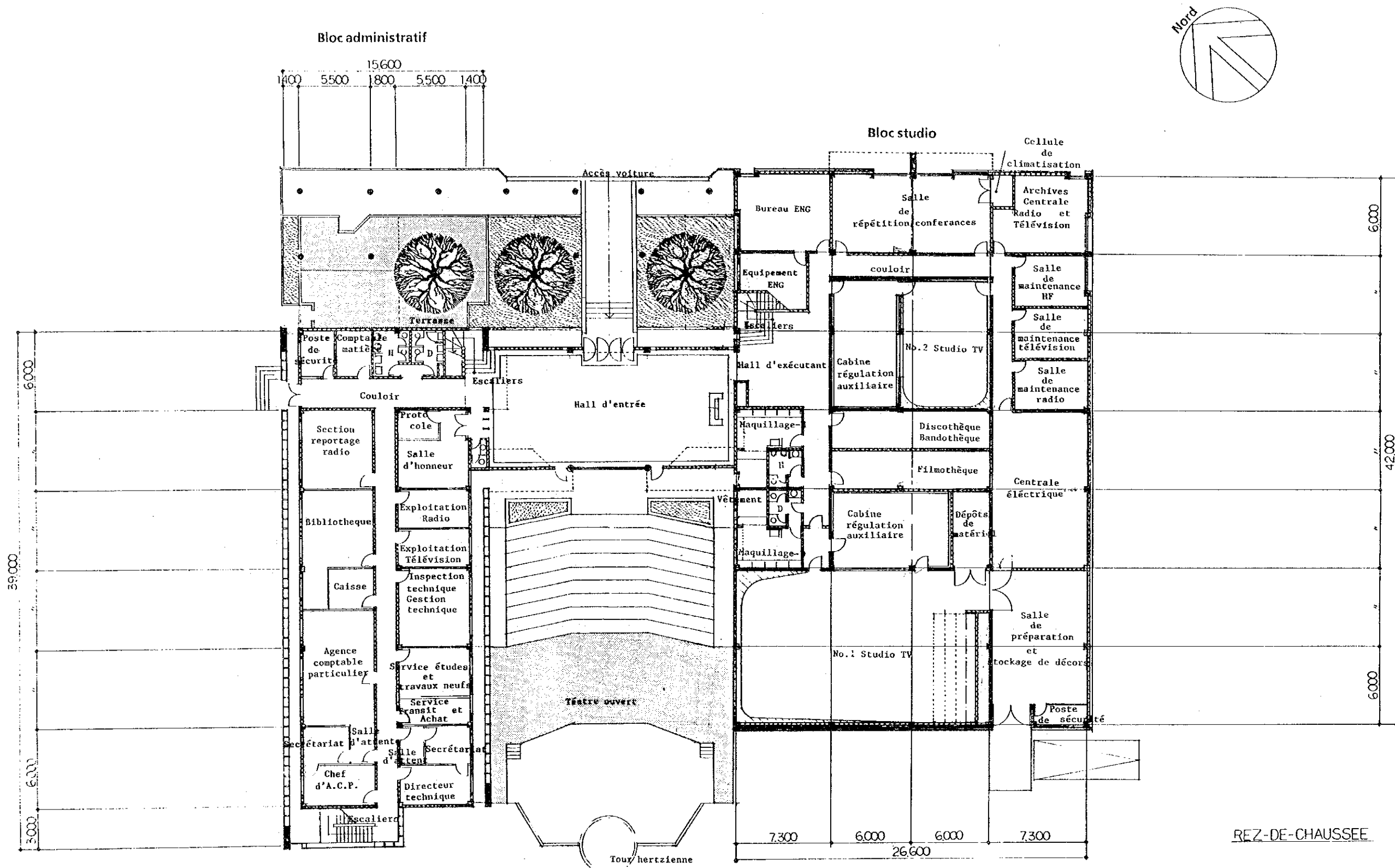


Figure 4-2 Système Total Radio

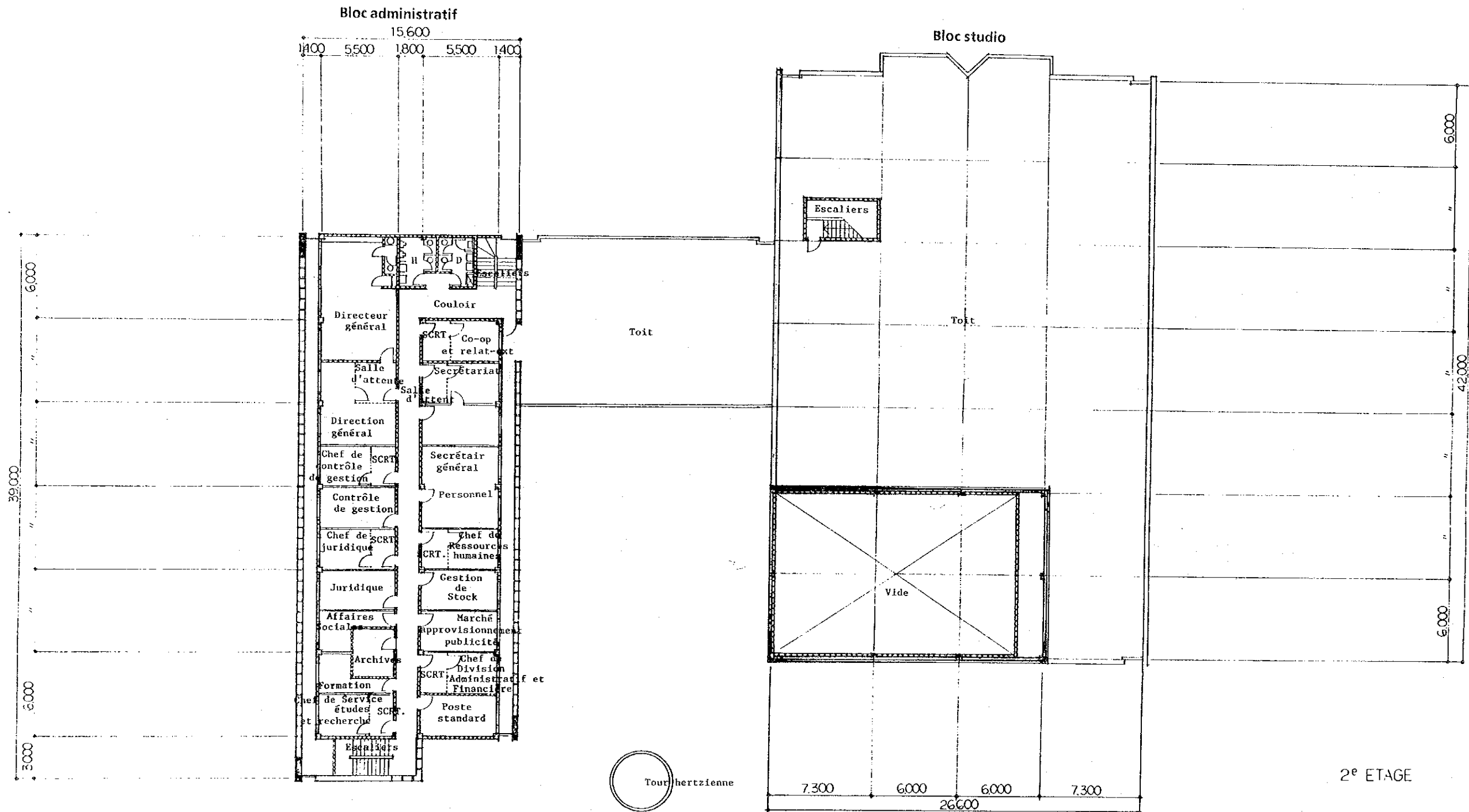
4-3-5 Plan de Base



PLAN DE DISPOSITION E:1/8000

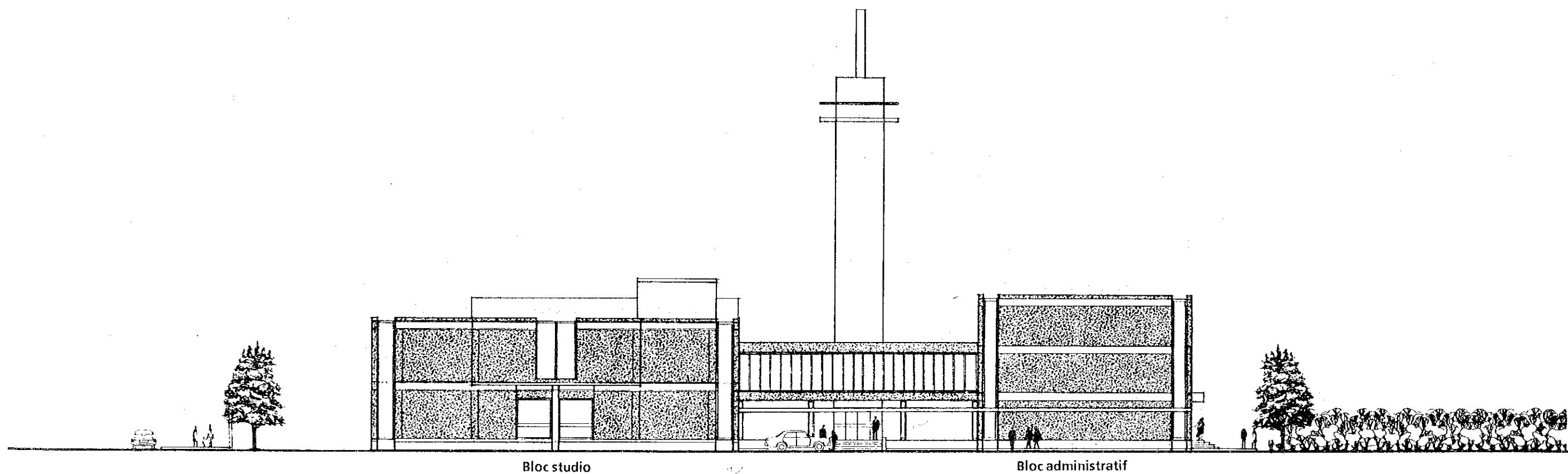


PLAN E: 1/300



2^e ETAGE

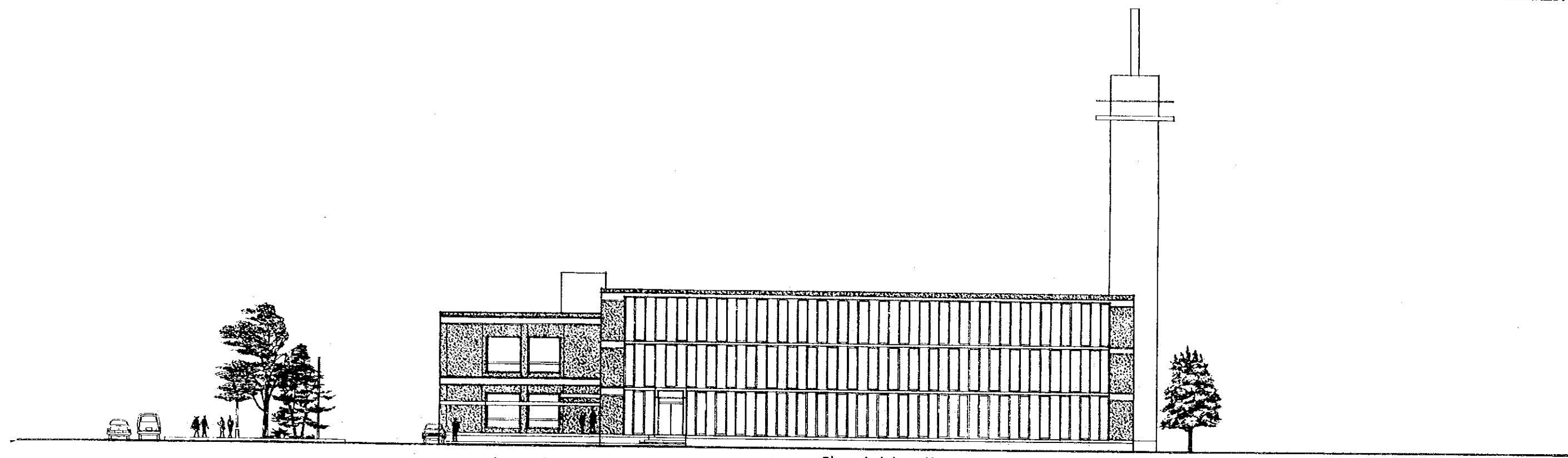
PLAN E: 1/300



Bloc studio

Bloc administratif

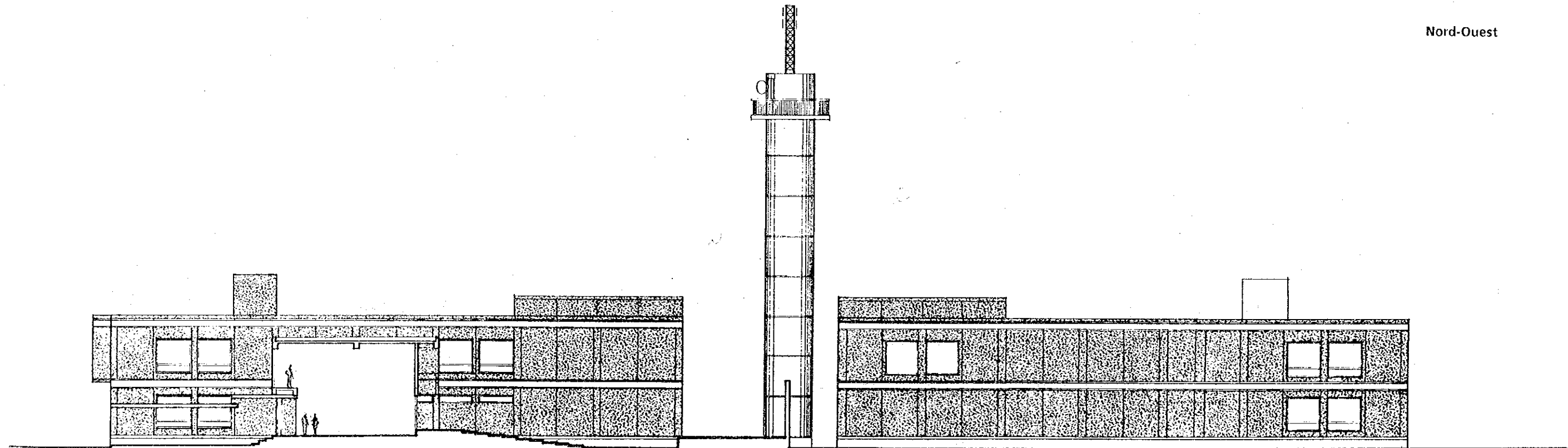
FACADE E: 1/300 Nord-Est



Bloc studio

Bloc administratif

Nord-Ouest



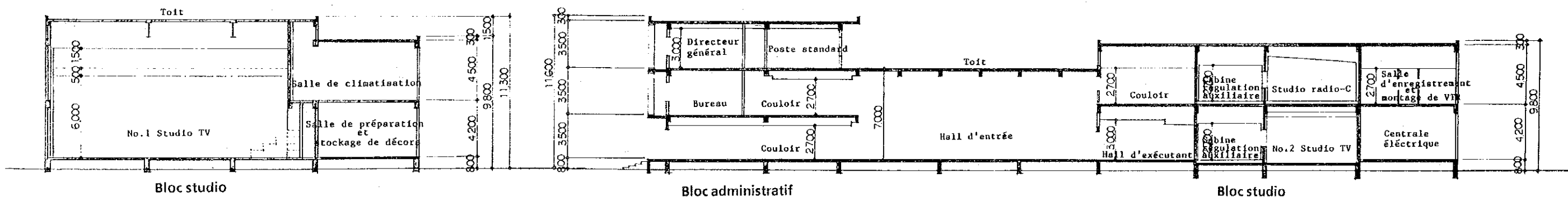
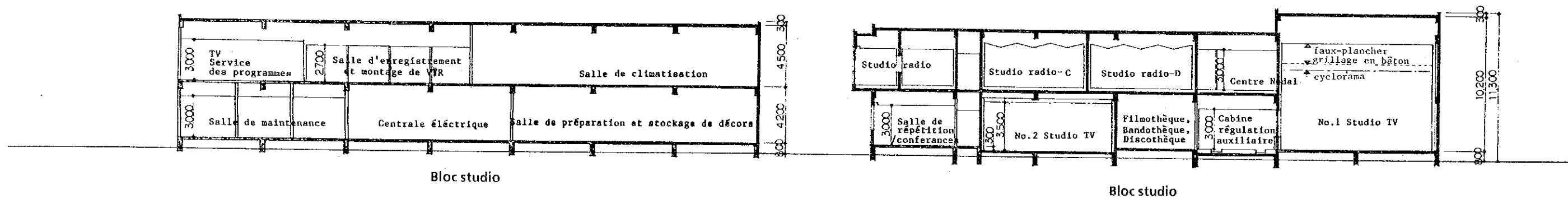
COUPE

Bloc studio

Bloc studio

FACADE E: 1/300

Sud-Est



COUPE E:1/300

4-4 Projet d'Exécution

4-4-1 Conditions de construction et directives d'exécution

(1) Entreprises de construction locales

Il existe plusieurs types de société de construction, depuis les grandes entreprises avec capitaux français, italiens ou libanais, jusqu'aux sociétés de sous-traitance exécutant uniquement des travaux spécialisés (par exemple, peinture, finition intérieure, installations, etc). Le niveau de qualité d'exécution étant élevé, cela ne posera pas de problème. En vue d'assurer la qualité de l'architecture, les commandes des travaux vont se faire de manière à séparer les travaux de construction de gros oeuvre et finition exécutés par des grandes entreprises de construction, et des travaux d'installations de climatisation, d'électricité et des sanitaires exécutés par des sous-traitants.

(2) Classification par genre des travaux des sociétés de construction:

- Gros oeuvre, finition de gros oeuvre, maçonnerie en bloc de béton, enduit, finition de murs extérieurs, canaux d'évacuation des eaux usées extérieurs, armature en fer, et travaux provisoires généraux.
- Travaux d'étanchéité
- Travaux de bois, châssis en bois
- Garniture métallique, travaux métalliques
- Verrerie
- Peinture
- Finition de plafond (y compris l'enduit)
- Installation électrique
- Installation sanitaire, alimentation en eau, et évacuation des eaux usées
- Installation de climatisation

(3) Précautions à prendre lors de l'exécution des travaux

Le présent Projet étant une réalisation de taille, les retards de livraison, ou manque en quantité de matériaux fournis sur place

poseront des problèmes, donc il est important, pour respecter le délai du Projet, de préparer un programme minutieux d'exécution des travaux et son application. D'autre part, on adoptera la méthode de construction courante du pays (maçonnerie en bloc de béton, plaque en béton precast, etc.) et on tiendra à limiter au minimum nécessaire l'utilisation du béton coulé au chantier, qui est non seulement plus cher, mais a un mauvais rendement du point de vue du temps.

Dans le présent Projet, afin d'obtenir la qualité du studio il faudra envoyer du Japon des conseillers techniques lors des travaux spéciaux de finition de studio, d'installation des conduits silencieux de climatisation et d'installation anti-vibrante pour les matériels. Pour la mise en place et le réglage des matériels des émissions nécessitant des techniques raffinées, les techniciens seront envoyés du Japon et on recrutera des techniciens locaux comme assistants.

Avant que les travaux de construction commencent, les démontages et dégagements des habitations et les fondations des bâtiments qui demeurent actuellement sur le Site du Projet, et le déplacement du fossé d'évacuation d'eaux de pluie doivent être achevés par les soins et la prise en charge du Gouvernement du Sénégal.

4-4-2 Répartition des travaux

Pour commencer les travaux de construction du présent Projet, on définit en gros les étendues des travaux pris en charge par les parties japonaise et sénégalaise:

(1) Travaux pris en charge par le Gouvernement du Japon

1) Bâtiments:

- ① Bloc studio et bloc administratif

2) Travaux des Infrastructures:

- ① Installations pour alimentation en eau potable (réservoir)
- ② Installations pour évacuation des eaux usées (eaux de pluie, eaux ménagères)

- ③ Installation de sous-station (câbles électriques, transformateur)

3) Matériels

- ① Matériel nécessaire pour la production des programmes radio
- ② Matériel nécessaire pour la production des programmes TV
- ③ Une partie de pièces de rechange des matériels mentionnés ci-dessus.

(2) Travaux pris en charge par le Gouvernement du Sénégal

1) Travaux pris en charge

- ① Acquisition du terrain nécessaire à la construction du nouveau Centre
- ② Aménagement du terrain, dégagement des obstacles tels que les bâtiments, et déplacement du fossé d'évacuation des eaux de pluie.
- ③ Travaux d'aménagement des infrastructures
 - Alimentation en eau potable 50\$
 - Alimentation en électricité 600 kVA
 - Installation de 17 circuits téléphoniques et leur distribution (200 circuits pour l'ensemble de l'établissement)
 - Connexion des canaux d'évacuation des eaux usées (eaux de pluie, eaux ménagères)
 - Connexion des lignes de transmission des émissions (transmission aux stations émettrices de télévision, transmission et réception à SONATEL, réception à la voiture de relais)
- ④ Travaux de jardinage, de plantation des arbres
- ⑤ Travaux d'asphaltage, d'évacuation des eaux du Site
- ⑥ Installation de clôture extérieure et de portail
- ⑦ Ustensiles de ménage (ustensiles ordinaires pour cuisine, meubles, rideaux, etc.)

2) Répartition des services et les frais pris en charge

- ① Mise à la disposition des informations nécessaires pour la réalisation du présent Projet.
- ② Exonération des taxes et des frais douaniers susceptibles d'être imposés sur les matériels faisant l'objet du Projet.
- ③ Exonération des taxes intérieures (droits de douane, taxes sur les revenus) susceptibles d'être imposées par le Sénégal aux nationaux japonais concernés par la réalisation du Projet.
- ④ Mise à la disposition des nationaux japonais mentionnés ci-dessus des facilités nécessaires pour leur entrée et séjours au Sénégal en vue d'accomplir leurs tâches.
- ⑤ Prise en charge des frais d'entretien de l'établissement et des matériels.
- ⑥ Prise en charge des frais divers
 - Frais de commissions pour Arrangement Bancaire
 - Frais provenant des travaux de connexion pour l'électricité, le téléphone, l'alimentation en eau potable, et évacuation des eaux usées.
 - Frais provenant des travaux de connexion de la voie de transmission des émissions.
 - Frais nécessaires pour l'obtention des permis, licences et autres autorisations nécessaires à la réalisation du présent Projet.

4-4-3 Projet de supervision de l'exécution des travaux

(1) Projet d'exécution

Après la conclusion de l'Echange des Notes, la société de l'ingénieur-conseil qui a participé à l'équipe des études des Plans de Base et l'O.R.T.S vont passer un contrat et en même temps avoir des discussions détaillées, selon les directives des Plans de Base, sur les plans d'exécution, les appels d'offres, les services concernant le contrat de construction, et les travaux d'exécution, et également mettre leurs opinions au point.

Concernant le projet d'exécution, les responsables de la partie japonaise et l'O.R.T.S vont examiner le programme d'exécution, et définir la répartition des travaux de chaque gouvernement, et en même temps, établir la date convenable du commencement des travaux de connexion. Il est également nécessaire d'établir un programme minutieux d'exécution relatif à la fourniture des matériaux de construction, leurs livraisons au Site, leurs travaux d'installation, et aussi à la présence et "à la formation sur place" du personnel technique de l'O.R.T.S au moment d'un essai de mise en marche des matériels de production et de l'antenne d'émission.

Il est important de maintenir un rapport convenable de coopération entre l'entreprise japonaise de construction et l'entreprise locale. Pour cela, la partie japonaise doit préciser la répartition des rôles entre l'exécutant et le sous-traitant, et constituer un personnel et un système d'organisation en vue d'une exécution harmonieuse, avant de faire face aux travaux de construction.

(2) Projet de supervision

Selon les directives de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon, l'ingénieur-conseil doit s'efforcer de réaliser harmonieusement le Projet, sur les objectifs des Plans de Base, en instituant un programme de personnel cohérent pour l'établissement du dossier des plans d'exécution et la supervision des travaux d'exécution, et en mettant au point avec précision les opinions des personnes concernées.

1) Directives principales

- Veiller à ce que le Projet soit réalisé selon le programme d'exécution, tout en maintenant des contacts étroits avec l'O.R.T.S et les autres autorités concernées par le Projet des 2 pays, en les mettant convenablement au courant selon les nécessités.
- Diriger et conseiller convenablement et promptement les personnes concernées par les travaux d'exécution afin de concrétiser les objectifs du présent Projet.

- Donner des conseils à et orienter de façon adéquate la partie sénégalaise en vue d'une meilleure gestion de l'établissement après l'achèvement du Projet.

2) Contenu des services

En tant que représentant du Maître d'Ouvrage, l'Ingénieur-Conseil, tout en échangeant des discussions avec ce dernier, exécutera des services suivants:

- ① Services relatifs au contrat de construction.
- ② Envoi du superviseur du chantier de construction.
- ③ Vérification et approbation des plans d'exécution, des matériaux, etc.
- ④ Service de vérification.
- ⑤ Coopération pour les procédures d'approbation de paiement.

Ayant vérifié à l'achèvement que toutes les conditions du contrat ont été remplies, la société d'ingénieurs-conseils aura accompli son rôle lorsqu'elle assiste à la remise de l'objet du contrat, et qu'elle reçoit l'approbation de l'acceptation du Maître d'Ouvrage. Egalement elle informe les Autorités du Gouvernement du Japon, des divers détails concernant les états d'avancement des travaux en cours, les formalités de paiement, et la remise de l'Etablissement à son achèvement.

4-4-4 **Projet de fourniture des matériaux de construction et des matériels**

(1) Matériaux de construction

La plupart des matériaux de construction peuvent être fournis sur place. L'envergure du présent Projet étant relativement importante, la quantité des matériaux à être fournis sera également importante, d'où un problème pourra se poser au niveau de leur fourniture à temps,

toutefois ce problème sera résolu si les commandes de fourniture se font suivant un planning d'avancement des travaux.

Les matériaux qui vont influencer les fonctions d'une station émettrice tels qu'une partie de matériaux de finition de studio et les portes isolantes acoustiques, seront importés du Japon.

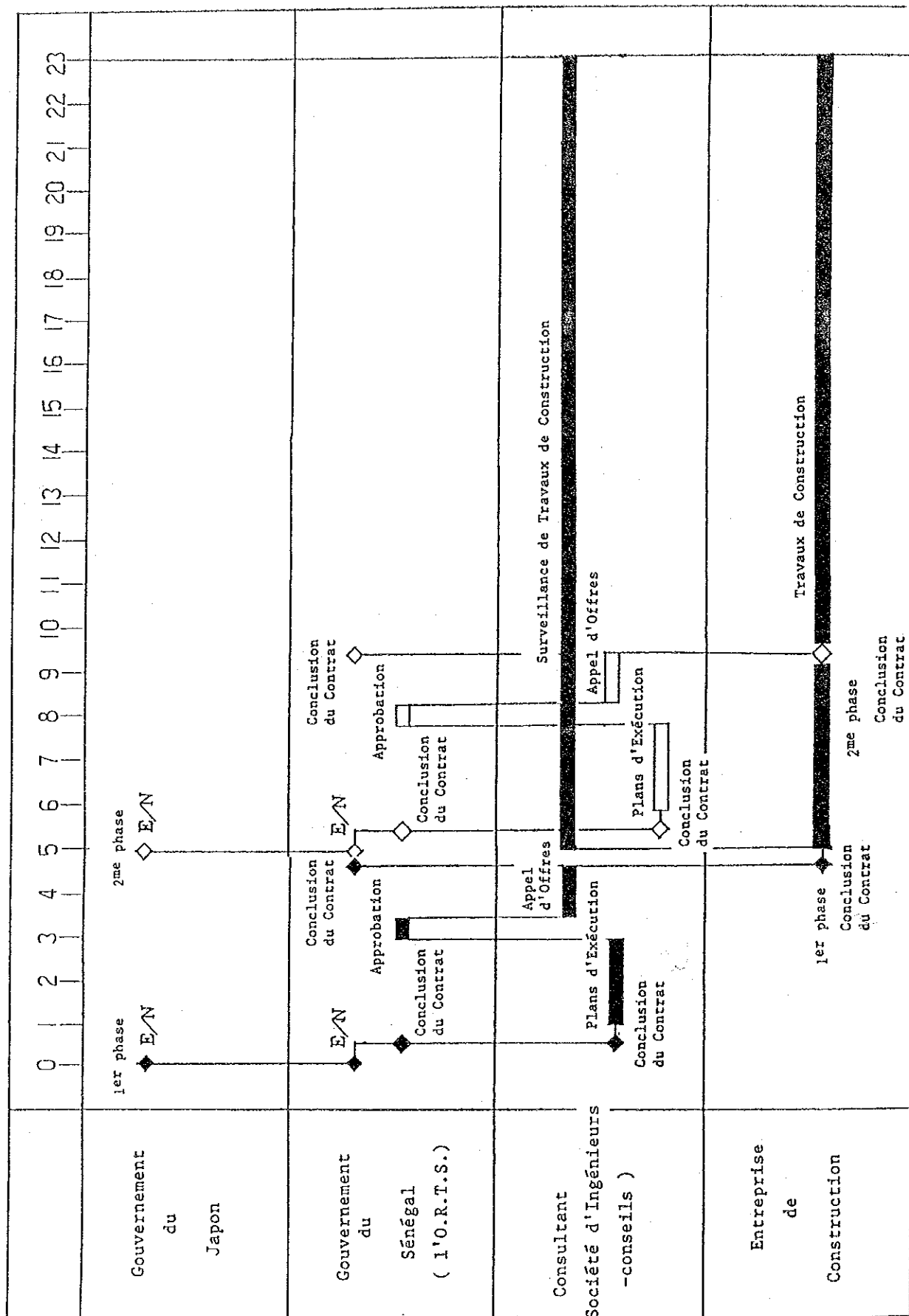
(2) Matériels

Tous les matériels émetteurs et de production des émissions seront importés du Japon.

(3) Main-d'oeuvre

A Dakar, il existe suffisamment de main-d'oeuvre d'un niveau technique élevé. Cependant, pour les travaux qui nécessitent un perfectionnement technique tels que la finition de studio, l'installation des conduits de climatisation, l'installation des dispositifs anti-vibrants pour les matériels, et la mise en place et mise au point des matériels d'émission et de production des émissions, des experts techniques seront envoyés du Japon.

4-5 Programme d'Exécution



4-6 Frais d'Entretien

Lors de l'élaboration du projet de l'établissement du présent Projet, il est tout à fait évident de veiller à la facilité des entretiens de l'ensemble de l'établissement. Toutefois les explications sur les modes d'entretien des bâtiments et sur les modes d'emploi des matériaux et matériels seront données au moment de l'achèvement et la remise de l'Etablissement. Les explications seront données d'après le mode d'emploi et les démonstrations, au cours desquelles on démontrera au personnel sénégalais les méthodes d'entretien, d'emploi, et de révision pour maintenance.

Les frais d'entretien, de gestion, des biens consommables et autres frais du présent Centre seront financés par le budget de l'O.R.T.S.

Les frais approximatifs d'entretien annuels du présent Etablissement calculés à partir des données d'études effectuées sur place et des documents sont les suivants:

frais généraux pour fonctionnement	88,8 millions de F.CFA
frais des biens consommables pour matériels	13 millions de F.CFA
frais de maintenance de l'établissement	13 millions de F.CFA
frais divers	3,2 millions de F.CFA
<hr/>	
Total	118 millions de F.CFA

Les frais généraux comprennent les prix d'électricité, de téléphone et d'eau, etc. Dans le paragraphe suivant, on indiquera les calculs d'estimation approximative des prix d'électricité et d'eau.

En ce qui concerne les frais des biens consommables des équipements, on essaiera d'évaluer approximativement les frais nécessaires des principaux biens (frais de consommation des bandes VTR, frais des tubes d'éclairage pour studio TV) dont l'augmentation sera entraînée par l'enrichissement des programmes et des équipements après l'achèvement du Projet. D'autre part, concernant les frais de maintenance des équipements, on montrera l'état de la maintenance des matériels de diffusion radio-télévisée, et le calcul des frais de leur maintenance.

(1) Calcul de prix d'électricité

1) Calcul de la quantité d'électricité à consommer

Tableau 4-2 Quantité d'électricité à consommer

Charges	intensités du projet (kW)	nombre d'heures de marche (h/jour)	nombre de jours de marche (jour/mois)	taux de demande (%)	quantité consommée (kWh/mois)
éclairages prise de courant	45	9	25	70	7.088
éclairage pour studio	140	9	30	65	24.590
force motrice pour l'émission	85	12	30	100	30.600
force motrice pour la climatisation	200	12	30	60	43.200
Total					105.458

2) Calcul du prix d'électricité

tarif 66,45 francs F.CFA/kWh

par conséquent, le prix d'électricité pour un mois est:

$$\begin{aligned} 105.458 \text{ kWh/mois} \times 66,45 &= 7.007.684 \text{ F.CFA/mois} \\ &\approx 7.000.000 \text{ F.CFA/mois} \end{aligned}$$

(2) Calcul du prix d'eau

quantité d'eau utilisée par mois: $50 \text{ m}^3/\text{mois} \times 25 \text{ jours/mois} = 1250 \text{ m}^3/\text{mois}$

tarif d'eau: de 0 à 180 m^3 , 283,92 FCFA/ m^3 pour 2 mois
à partir de 180 m^3 , 327,08 F.CFA/ m^3 pour 2 mois

par conséquent, le prix d'eau par mois:

$$\begin{aligned}
 180 \text{ m}^3 \times 283,92 \text{ F.CFA/m}^3 &= 51.106 \text{ F.CFA} \\
 (1.250 \text{ m}^3/\text{mois} \times 2 \text{ mois} - 180 \text{ m}^3) \\
 \times 327,08 \text{ F.CFA/m}^3 &= 758.825 \text{ F.CFA}
 \end{aligned}$$

Total 809.931 F.CFA/2 mois

$$\begin{aligned}
 \frac{809.931 \text{ F.CFA/mois}}{2 \text{ mois}} &= 404.965 \text{ F.CFA/mois} \\
 &\approx 400.000 \text{ F.CFA/mois}
 \end{aligned}$$

(3) Calcul des frais pour fourniture des bandes VTR

1) Bande pour production des programmes

- Programmes hebdomadaires totaux d'après le tableau 3-7:

96 programmges

Pour tous les programmes , on utilisera les bandes VTR, y compris l'insertion des sons et images. Parmi ces programmes, 8 d'entre eux sont des programmes de 90 minutes, chacun nécessite 2 bobines.

- Par conséquent, les bandes VTR nécessaires à l'ensemble des programmes hebdomadaires seront:

$$96 + 8 = 104 \text{ bobines}$$

- Un programme utilise normalement 2 bandes qui sont:

Ⓐ Une bande originale pour enregistrement et montage

Ⓑ Une bande destinée à l'émission qui a subi des opérations de montage

- Toutefois, parmi ces 96 programmes mentionnés ci-dessus, les programmes suivants:

Programmes importés et/ou d'échange: 15 (18 bobines)

Journal télévisé: 22

37 au total (40 bobines), nécessitent seulement des bandes Ⓑ destinées à l'émission.

- par conséquent, le nombre de bobines VTR nécessaires par semaine est de:

$$104 \times 2 - 40 = 168 \text{ bobines}$$

- Lors de confection d'un programme, chaque bande subit des bobinages à plusieurs reprises:
 - ① Bande originale:
 - Enregistrement (1 fois), repérage des parties à monter (2 fois), montage (1 fois) Au total 4 fois
 - ② Bande pour émission:
 - Montage (1 fois), essai (2 fois), émission (1 fois) Au total 4 fois

Ce qui fait donc 4 fois pour chaque bande.

Les bandes VTR peuvent être utilisées plus de 400 fois, si on ne fait que répéter les enregistrements et les reproductions normaux, mais, il est limité à environ 50 fois pour les montages de programmes d'émission en raison des arrêts fréquents en cours de reproduction.

- Si l'on suppose qu'une bande VTR d'un programme est utilisée, pendant une période de 4 semaines, à plusieurs reprises pour l'enregistrement, le montage, l'émission et la conservation à court terme, pour une période d'un an, une bande est utilisée pour: $52 \text{ semaines} / 4 \text{ semaines} = 13$ programmes et le nombre de reproduction avec rebobinage est de: $4 \text{ fois} \times 13 \text{ programmes} = 52 \text{ fois}$.
- Par conséquent, une bande VTR va être usée au bout d'un an.
- Nombre de bobines nécessaires par an est de:
 - $104 \text{ bobines} \times 4 \text{ semaines} = 416 \text{ bobines}$
 - qui seront usées au bout d'un an.
- Si l'on suppose qu'environ 1% des bandes pour émission sont destinées à la conservation de long terme:
 - $104 \text{ bobines} \times 52 \text{ semaines} = 5.400 \text{ bobines}$
 - c-à-d: 54 bobines,
 - la quantité de bandes nécessaires par an est donc:
 - $416 + 54 = 470 \text{ bobines}$

- Frais nécessaires:
 $8.000 \text{ yens} \times 470 = 3,76 \text{ millions de yens}$
 $\rightarrow \text{env. } 8,2 \text{ millions de francs CFA}$

2) Bande pour les programmes de Journal télévisé (ENG):

- Pour les Journaux télévisés, on suppose que, parmi les 11 équipes, les 70%, c'est-à-dire 8 équipes fonctionnent, et que les bandes destinées aux Journaux télévisés sont en rotation par période de 2 semaines, la quantité de bande utilisée sera:

$$8 \text{ bandes/jour} \times 7 \text{ jour} \times 2 \text{ semaine} = 112 \text{ bandes}$$

Nombre de reproduction d'une bande par an est de:

$$4 \text{ fois} \times 52 \text{ semaines}/2 = 104 \text{ fois}$$

- Par conséquent, ces 112 bobines de bande d'ENG doivent être fournies 2 fois par an:

$$112 \text{ bobines} \times 2 \text{ fois} = 224 \text{ bobines}$$

- Si l'on suppose que les 2% des bandes originales seront destinées à la conservation de long terme:

$$8 \text{ bobines/jour} \times 365 \text{ jour} \approx 3.000 \text{ bandes}$$

c-à-d: 60 bobines

- Quantité de bandes consommées par an:

$$224 + 60 = 284 \text{ bobines}$$

- Frais nécessaire:

$$6.000 \text{ yens} \times 284 = 1,7 \text{ millions de yens}$$

$\rightarrow \text{env. } 3,4 \text{ millions de francs CFA}$

3) Frais de consommation par an des bandes VTR:

$$8,2 \text{ millions de} + 3,4 \text{ millions de}$$

$$= 11,6 \text{ million de francs CFA}$$

(4) Calcul des frais des ampoules d'éclairage de studio TV

1) Studio n°1 (200 m²)

- Durée de fonctionnement pour la production des programmes:
 (du lundi au samedi):

8h - 12h et 15h - 20h au total 9 heures par jour

Durée de fonctionnement par an:

9 heures x 6 jours x 52 semaines = 2.800 heures

- Pendant cette durée, les 60% de la puissance électrique de 180 kW installée sont supposées être utilisées pour l'éclairage, ce qui fait donc:

$180 \text{ kW} \times 60\% \times 2.800 \text{ heures} = 302.400 \text{ kW}\cdot\text{h}$

2) Studio n°2 (50 m²)

- Durée de fonctionnement pour la production de programmes et pour l'antenne:

(lundi à dimanche)

8h à 23h au total 15 heures par jour

Durée de fonctionnement par an

15 heures x 365 jours = 5.475 heures

- Pendant cette durée, les 80% de la puissance électrique de 50 kW installée sont supposées être utilisées pour l'éclairage, ce qui fait donc:

$50 \text{ kW} \times 80\% \times 5.475 = 219.000 \text{ kW}\cdot\text{h}$

3) L'énergie totale utilisée aux studios n°1 et n°2

$302.400 + 219.000 = 521.400 \text{ kW}\cdot\text{h}$

- Pour les studios TV, on utilise comme éclairage des tubes Halogènes, si l'on suppose sa durée d'usage à 6.000 heures, la puissance des tubes à consommer serait:

$521.400 : 6.000 \approx 87 \text{ kW}$

- Les prix des tubes halogènes:

500 W : 4.900 yens

1 kW : 7.800 ~ 9.000 yens

2 kW : 14.000 yens

3 kW : 36.000 yens

Supposons: 1 kW coûte 8.000 yens

Frais des tubes par an:

$8.000 \text{ yens} \times 87 \text{ kW} = 696.000 \text{ yens}$

env. 1,4 millions de francs. CFA

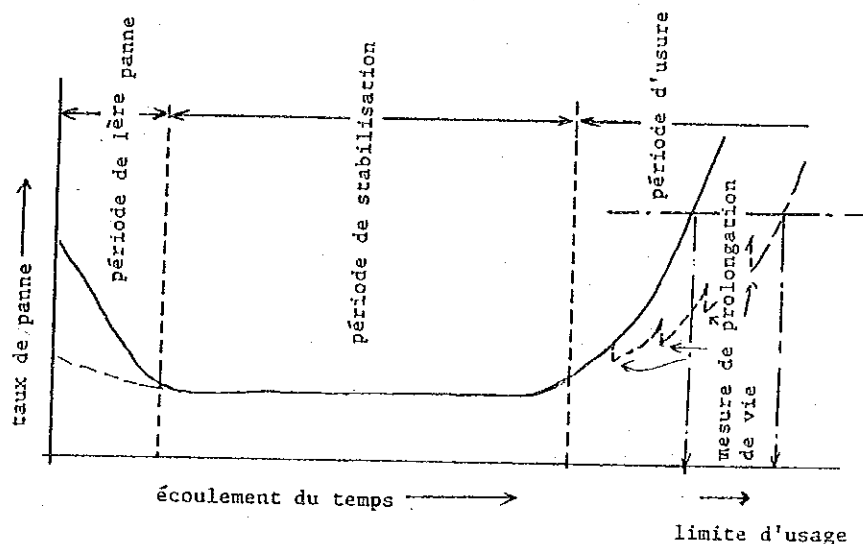
(5) Frais de maintenance des équipements et matériels de diffusion radio-télévisée

Les équipements et matériels de diffusion radio-télévisée utilisent les derniers modèles de l'électronique moderne. Jadis, c'était le transistor, le courant principal pour la caméra de télévision, mais aujourd'hui c'est le circuit intégré (IC) ou LSI qui le remplacent. Cependant, bien qu'ils permettent de rendre les pannes moins fréquentes, et de perfectionner la fidélité, les frais de réparation en cas de panne ont tendance à augmenter.

En plus des matériels d'électronique, ceux de la technologie optique et la technologie des machines de précision sont abondamment utilisés, forment un tout d'une grande sophistication.

L'idée fondamentale concernant la maintenance de ces matériels de diffusion radio-télévisée est mentionnée ci-dessous:

Figure 4-6 Evolution des taux de panne des matériels électroniques



Comme le montre le tableau ci-dessus, pour certaines machines, après leur expédition d'usine et leur mise en place, la période des premières pannes dure un certain temps au début de leur fonctionnement. Cependant, grâce au progrès de techniques de conservation de la qualité (QC), les premières pannes ont beaucoup diminué (ligne en pointillée), mais, comme les machines vont subir les

conséquences de transport et de mise en place, leurs taux de panne seront assez élevés. Une fois passée la période des premières pannes, la période de stabilité commence. Ensuite vient la période de vieillesse, et les pannes se multiplient. A partir du moment que la fréquence des pannes s'accroît, et les frais de réparation augmentent, on peut considérer que la machine est hors d'usage. Cependant, il est possible de prolonger plus ou moins la durée de vie, en effectuant à ce stade des mesures de prolongation de vie (révision avec démontage), seulement, la question est de savoir le montant des frais de révision. En fait, c'est la comparaison des coûts, entre les frais de révision d'une machine vétuste et le prix d'une nouvelle, qui décide la durée de vie d'une machine.

Pour assurer l'entretien et la maintenance des équipements, il faudra toujours prévoir un budget pour les réparations, car, même en période de stabilité, les machines de précision, en raison de leur précision, risquent de tomber en panne à cause des conditions d'utilisation, et les conditions des milieux, les températures et les humidités, etc. D'après une longue expérience du Japon, pour les frais de la maintenance, il faudra prévoir 1% des coûts de fourniture des machines*.

Prix des matériels env. 650 millions de yens $\times 1\%$ = 6,5 millions de yens

→ 13 millions de francs. CFA

(Selon les résultats de l'exercice 1984-1985 de l'O.R.T.S, les frais de maintenance atteignaient 14,5 millions de francs CFA)

* En ce qui concerne les pannes des machines, la part du hasard jouant un rôle important, on n'est pas obligé de fixer à 1% la valeur des frais de maintenance. A la période de vieillesse, on doit prévoir plus. Même si la machine est en bon état, il faudra prévoir des révisions et des entretiens réguliers et quotidiens afin de prévenir les pannes.

4-7 Coûts d'Ouvrage Approximatifs

Les coûts d'Ouvrage approximatifs pris en charge par le Gouvernement du Sénégal sont estimés à environ 53 millions de F.CFA (environ 25 millions de yens), dont le détail se présente de la manière suivante:

(1) Travaux de connexion pour alimentation d'eau et évacuation des eaux usées:	1,51 millions de F.CFA
(2) Travaux de connexion d'électricité:	7,5 millions de F.CFA
(3) Travaux de connexion et installation des réseaux téléphoniques (qui comprend des travaux d'installation des interphones):	1,59 millions de F.CFA
(4) Travaux des voies de transmission des émissions:	25 millions de F.CFA
(5) Travaux d'installation des clôtures et portail:	17,6 millions de F.CFA
<hr/>	
Total	53,2 millions de F.CFA

CHAPITRE V. EVALUATION DU PROJET

CHAPITRE V EVALUATION DU PROJET

Cependant, la S.P.T (la Société de Publicité et de Tourisme), organisme représentatif de publicité du Sénégal, estime l'effectif actuel de téléviseurs à environ 200.000.

Quand on observe, dans une petite ville de province, les innombrables antennes des récepteurs de télévision se hisser sur les toits des maisons, et, dans les supermarchés de la ville de Dakar, les téléviseurs s'aligner avec les étiquettes de réduction, l'effectif de 200.000 téléviseurs estimé par la S.P.T, spécialiste de la publicité, semble être plus proche de la réalité.

D'autre part, à l'heure de la dramatique en wolof, une production de l'O.R.T.S très suivie par les Sénégalais, qui passe une fois tous les 15 jours, le Mardi à 9 heures du soir, on ne trouve plus personne dans les rues de Dakar, ce fait montre bien l'aspect d'enracinement de la télévision dans la vie des Sénégalais.

Dans une situation où la communication de masse n'a pas encore atteint son stade de développement, et où les moyens de divertissement sont encore limités, la télévision est un élément indispensable à la vie des Sénégalais.

D'autre part, la radiodiffusion couvre déjà tout le territoire et toute la population du Sénégal, mais la télévision couvre seulement 17% du territoire, et 40% de la population. Mais, si les travaux de construction en cours des stations émettrices de la télévision à Ziguinchor et à Louga s'achèvent, les taux de couverture de la télévision atteindront 40% du territoire et 70% de la population. Par ailleurs, dans une région agricole où l'électricité n'est pas installée, les projets d'installation des téléviseurs communautaires alimentés à l'énergie solaire sont en cours de réalisation.

Avec le développement des réseaux de diffusion de la télévision, l'enrichissement des programmes des émissions, surtout des émissions destinées au monde rural, et à la jeunesse deviendra indispensable.

L'importance du rôle qu'accomplissent la radiodiffusion et la télévision dans la formation du peuple, et leur contribution au développement national, ont été déjà expliquées dans le Chapitre III.

Les influences et les effets qu'exercent la radiodiffusion et la télévision, s'étendent sur une très large couche de la société. Ici, on les analysera à l'aide de 2 ou 3 exemples.

(1) Effets sur l'éducation

Pour améliorer le système éducatif du Sénégal, et augmenter à 100% le taux de scolarité de 40% (taux actuel), il faudra pouvoir accueillir 1.500.000 écoliers ce qui est le triple de l'effectif actuel, et tripler également le nombre d'enseignants à environ 35.000, ce qui paraît pour le moment impossible de se réaliser (c.f. Chapitre III).

Les programmes éducatifs de la Télévision ne peuvent pas remplacer dans l'immédiat l'éducation scolaire, cependant, les programmes éducatifs qui visent la vulgarisation de «l'Ecole Nouvelle» tels que «Fenêtre sur l'éducation», «Yeete», etc, réalisés actuellement, et les programmes éducatifs japonais qui passeront dans l'émission «Pour les petits» peuvent produire de grands effets éducatifs aux enfants qui ne peuvent pas aller à l'école.

La diffusion télévisée va couvrir les 70% d'écoliers scolarisables, c'est-à-dire à peu près 1 million d'écoliers, parmi lesquels environ 500.000 sont estimés déjà scolarisés, d'où on estime que le reste des 500.000 enfants non scolarisés sont susceptibles de recevoir, sous une forme quelconque, les bienfaits de la diffusion télévisuelle.

Pour le moment, il est difficile de prévoir l'évolution de généralisation des téléviseurs, après l'installation des Nouvelles Stations. Selon les études récentes réalisées par l'O.R.T.S, le taux d'audience de la télévision est évalué à 58%. Si on suppose que ce chiffre est aussi applicable aux enfants non scolarisés, le nombre d'enfants téléspectateurs serait de:

$$500.000 \times 0,58 = 290.000$$

Ce qui veut dire que parmi 500.000 enfants non scolarisés, les 290.000 vont recevoir les bienfaits des émissions éducatives de la télévision.

Supposons que si les écoles doivent accueillir ces 290.000 enfants, il faudrait prévoir, en appliquant les rapports actuels du nombre d'écoliers, de classes, d'écoles et d'enseignants, environ 6.000 classes, 1.200 écoles, et 6.000 enseignants en plus. Ceci correspond à environ 56% du nombre d'écoles et d'enseignants actuels.

Sans tenir compte du budget nécessaire pour la construction des écoles, si on admet les salaires de chaque enseignant à 100.000 francs CFA par mois, le budget du personnel enseignant s'élèverait à:

$$100.000 \text{ F.CFA} \times 12 \text{ mois} \times 6.000 = 7,2 \text{ milliards de F.CFA}$$

En 1983, la France envoya 1.000 enseignants au Sénégal, et la Banque Mondiale accorda un financement de 5,9 millions de U.S dollars (environ 2 milliards de F.CFA en cours de change actuel) pour la consolidation de l'éducation primaire. Ces 2 fonds tiennent en quelque sorte l'initiative dans le domaine financier, du développement de l'éducation au Sénégal. Ces 7 milliards 200 milles francs CFA correspondent à 3,6 fois les 5 millions 900 milles francs CFA de la Banque Mondiale, et un peu plus de 4 fois les 1.740 millions de l'ensemble du budget annuel de l'O.R.T.S actuel.

La diffusion télévisée exerce une influence considérable sur l'éducation.

(2) Influences sur la production agricole

La culture de base la plus représentative du Sénégal est l'arachide dont la production de l'année 1981 - 1982 a été de 860 milles tonnes ("Annuaire" 1984), qui rapporta 40% de revenu d'exportation, et finance les 10% des dépenses gouvernementales. Cependant, suivant les conditions météorologiques, sa quantité de production peut varier de 60.000 tonnes pour une mauvaise année, à 1.440.000 tonnes pour la bonne. Cette trop grande variation pose un problème d'intérêt national, de telle sorte que le Gouvernement du Sénégal fixe comme objectif la réduction des écarts des quantités de production arachidière (cf. Chapitre III).

Tout en exportant l'arachide, le Gouvernement du Sénégal cherche à diversifier les produits agricoles en développant, par exemple, le

bassin du fleuve Sénégal, afin de faire sortir l'économie sénégalaise de sa dépendance de la culture arachidière.

Par exemple, l'objectif du Gouvernement du Sénégal est d'atteindre 1,1 million de tonnes en production totale des céréales, telles que le riz, le millet, le maïs, etc, sans toutefois réduire la production d'arachide, culture d'exportation (la production céréalière en 1981 - 1982: 9,18 millions de tonnes).

La zone agricole du bassin du fleuve Sénégal, dans le Nord, se situe dans le territoire de couverture future de la station de Louga qui va se mettre en marche très prochainement. Etant donné que l'arachide, exigeant une longue période de croissance, est cultivée pendant toute l'année, et que le riz a la possibilité de 2 récoltes par an, si, par l'intermédiaire de diffusions, telle qu'elle est prévue dans le Projet, on arrive à combiner les informations météorologiques aux techniques agricoles, la réduction des écarts entre les productions arachidières deviendra possible et la production céréalière pourra atteindre son objectif. Si l'on suppose que la production arachidière, l'unique produit d'exportation, se stabilise et une augmentation de 10% est rendue possible, on pourra évaluer le regain comme suit:

Le Budget national de l'exercice 1985:

env. 317 milliards de francs CFA (Annuaire Mondial 1986)

Si l'on suppose que la recette arachidière occupe 10% du Budget national:

env. 31,7 milliards de francs CFA

Le regain provenant de l'augmentation de production (10%):

env. 3,2 milliards de francs CFA

Au Sénégal, dans le cadre du VI^e Plan Quadriennal de développement économique et social, 6 milliards de francs CFA ont été investis dans le domaine du développement agricole (aménagement d'environ 20.000 hectares de terre cultivable).

Avec l'évolution du Projet d'aménagement hydraulique du fleuve Sénégal, la diffusion radio-télévisée va contribuer énormément à résoudre les différents problèmes de l'agriculture du Sénégal.

CHAPITRE VI CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE VI CONCLUSION, RECOMMANDATIONS

6-1 Conclusion

Parmi les actions de coopération réalisées dans les pays en voie de développement, nombreuses sont celles dont les effets se révèlent immédiatement, c'est le cas des aides alimentaires, et celles dont les effets apparaissent sous des formes concrètes, c'est le cas, par exemple, d'un projet de construction d'un centre de formation professionnelle qui, à sa réalisation, pourrait contribuer à former un certain nombre de techniciens, et c'est le cas également d'un projet de développement de la pêche, dont les effets peuvent se voir sur les quantités de poissons pêchés.

Sur ce point, un projet de construction d'un centre de diffusion radio-télévisée n'apporte pas directement des bienfaits matériels et financiers, et ses effets ne manifestent pas immédiatement. Cependant, sa fonction de transmission des messages est une grande force dans le sens qu'elle est capable de s'adresser à l'intelligence de toutes les populations, et contribuer ainsi à l'évolution du pays.

Parmi les projets relatifs à la diffusion radio-télévisée réalisés dans le cadre de la Coopération Japonaise, il n'y a jamais eu dans le passé des réalisations dont le fonctionnement se soit arrêté (c'est-à-dire l'arrêt de diffusion). Tous les projets se sont développés avec le temps. Aujourd'hui, dans tous les pays, on apprécie la diffusion radio-télévisée qui, tout en étant une importante source d'information, ne peut plus manquer dans la vie du peuple en tant que nourriture éducative et culturelle et également comme source de divertissement.

Vu la situation actuelle de diffusion de l'O.R.T.S, son système de gestion, les capacités et les talents de ses agents, l'O.R.T.S serait capable de faire face, après l'achèvement du présent Projet, à l'augmentation et à l'amélioration des programmes, et les entretiens des équipements ne lui causeront pas de problème. Il est à souhaiter que le nouveau Centre de diffusion radio-télévisée et les émissions diffusées soient appréciés par tous les Sénégalais, et par sa contribution aux développements de

l'éducation, des productions et de l'économie, qu'ils contribuent aux progrès du Sénégal et à la conscientisation du peuple.

6-2 Recommandations

(1) Travaux pris en charge par le Gouvernement du Sénégal:

Concernant les travaux pris en charge par le Sénégal, il est mentionné dans le paragraphe 4-4-2 du présent Rapport, mais pour une meilleure mise en œuvre du présent Projet, les conditions préalables, notamment, l'obtention du terrain nécessaire, et l'aménagement du terrain avant le commencement des travaux, seront indispensables.

Et également, pour les connexions des voies de transmission des émissions au nouveau Centre de diffusion radio-télévisée, une entière collaboration de la SONATEL est nécessaire, pour cela il faut obtenir au préalable un accord nécessaire de la part de la SONATEL.

Lors de l'achèvement du nouveau Centre de diffusion radio-télévisée, la transition entre l'actuelle Maison au nouveau Centre de diffusion radio-télévisée doit être effectuée harmonieusement en bonne collaboration avec la SONATEL, sans qu'il y ait une interruption dans la diffusion.

Pour faire face à ces travaux pris en charge par la partie sénégalaise, il faudra prévoir des mesures budgétaires nécessaires.

(2) Pour faire progresser le Projet, la partie sénégalaise et la partie japonaise doivent entretenir des relations étroites, à chaque étape des travaux de construction.

Le personnel de la contrepartie sénégalaise qui sera le Maître de l'Ouvrage, doit être choisi avec beaucoup de précaution vu l'importance de leur rôle.

(3) Coopération Technique du Japon

En ce qui concerne le système d'exploitation et de maintenance du Nouveau Centre de diffusion radio-télévisée, l'O.R.T.S possède déjà, en tant qu'organe de diffusion, des mérites et des expériences

suffisantes. Et le problème ne se posera pas au niveau de l'habileté technique du personnel de maintenance et de la capacité des agents techniques de studio. Cependant, le Gouvernement du Sénégal a demandé une coopération technique dans le cadre de l'exécution du Projet, qui va compléter le présent Projet. (cf. 3-4)

Pour que les techniques de production et de studio puissent s'améliorer, l'exécution de la coopération technique dans ces secteurs est tout aussi souhaitable que la construction du nouveau Centre de diffusion radio-télévisée.

(4) Mesures budgétaires des frais d'entretien:

Une station émettrice est un système d'ensemble constitué des studios de radio et de télévision, de diverses cabines techniques et des machines électroniques sophistiquées, et elle déploie son pouvoir lorsque ce système forme un tout cohérent avec le bâtiment.

Pour entretenir dans des meilleures conditions les bâtiments et les équipements, il faudra prévoir des mesures budgétaires suffisantes.

(5) Système d'organisation

Actuellement, le système de gestion de la station-mère de Dakar est rationnellement organisé en Direction de la radio, Direction de la télévision et en Direction technique, de telle sorte qu'il ne posera pas de problème.

Toutefois, après l'achèvement du Projet, un certain nombre de personnel doit être augmenté pour répondre à l'augmentation des programmes et des équipements de studio (cf. 3-3-5). Il faudra également examiner le système actuel d'organisation pour qu'il puisse répondre au développement futur.

Si l'on prend l'exemple de la Direction technique, dans le sens où les tâches sont partagées entre les médias, c'est-à-dire, technique radio et technique télévision, on peut dire qu'elle est bien organisée, mais, du point de vue de l'exploitation rationnelle ou efficace de l'organisation, il est souhaitable que la radio et la télévision soient intégrées.

Ceci est justifié par les raisons suivantes:

- ① fondamentalement la technique de radio et la technique de son de la télévision sont communes
- ② pour les programmes d'information, la plupart des cas, la radio et la télévision font des reportages sur les mêmes sujets.
- ③ par le fait que les techniciens ont des contacts quotidiens avec les techniques de la télévision, la formation du personnel au sein même de la Direction (c'est-à-dire l'entraînement sur place) pourrait s'effectuer tout naturellement.

Ces observations correspondent également aux sections des programmes de la radio et des programmes de la télévision. En les intégrant ensemble, on pourrait obtenir beaucoup de mérites dans les domaines du planning des programmes, du recueil des documents et des reportages.

(6) Gestion

Dans le budget annuel de l'O.R.T.S, les 70% de recettes dépendent de la subvention de l'Etat, le reste étant constitué des recettes de publicité, des services de production, etc. Chaque année, pour combler le déficit, des charges dépassant les recettes, l'Etat intervient sous forme de subvention. Pour stabiliser la gestion de l'O.R.T.S, il faudra prendre des mesures nécessaires pour augmenter les recettes et combler les déficits.

Comme mesures d'augmentation de recettes, la publicité à la radio et à la télévision semble être le moyen le plus approprié pour le moment. D'ailleurs, les recettes provenant de publicité à la télévision s'accroissent d'année en année, de telle sorte qu'avec élargissement prochain de l'aire de couverture de la télévision, on pourrait s'attendre à une multiplication de ces recettes. Il est donc souhaitable de prendre des initiatives pour élargir le marché par des activités commerciales.

Il est cependant nécessaire de prélever aux différentes autorités ministérielles les redevances sur leurs communiqués officiels diffusés à leur demande.

En ce qui concerne le système de prélèvement de redevance, l'étude est en cours. S'il est possible de prélever 500 francs CFA par mois aux propriétaires des téléviseurs évalués à 200.000, on obtiendrait 1 milliard 200 millions de francs CFA par an (actuellement l'O.R.T.S dispose un budget annuel de 1 milliard 700 millions), ce qui contribuerait considérablement à stabiliser le fond de gestion de l'O.R.T.S.

Il est cependant difficile pour l'O.R.T.S de faire lui-même le prélèvement des redevances au niveau national. On pourrait envisager quelques méthodes de prélèvement des redevances, à savoir, la méthode qui consiste à le combiner avec la prélèvement des tarifs d'électricité par exemple, mais cette méthode ne permet pas de prélever la redevance sur les téléviseurs alimentés par la batterie. Dans ces cas, il faudra envisager des méthodes qui permettront aux téléspectateurs de partager leurs charges, par exemple: prélever les redevances en même temps que les frais de chargement en électricité des batteries pour téléviseur, ou bien adopter la méthode de prélèvement par les responsables des communautés rurales.

De toute façon, ces études doivent être effectuées avec beaucoup de précaution, pour que le système de redevance ne devienne un obstacle à la généralisation des téléviseurs pour laquelle le Gouvernement du Sénégal est prêt à prendre des mesures nécessaires telle que la réduction des taxes sur les biens des récepteurs de télévision.

(7) Problèmes de producteurs extérieurs:

Actuellement, l'O.R.T.S compte 103 producteurs extérieurs inscrits, qui sont chargés principalement du planning et de production des programmes religieux et des programmes en langues nationales. Certains producteurs offrent leurs services gratuitement, mais les autres sont payés 5.000 à 25.000 francs CFA (2.500 à 12.500 yens japonais) par mois, ce qui fait que le budget prévu pour leurs salaires a atteint 10 millions de francs CFA (environ 5 millions de yens japonais) pour l'exercice 1986. Ce problème a déjà été évoqué dans le paragraphe précédent concernant la stabilisation de la gestion de l'O.R.T.S. Par ailleurs, le fait de confier le planning des programmes aux producteurs extérieurs risque d'entraîner des problèmes

au niveau de l'organisation des programmes et de l'orientation de la production. Il faudra par conséquent réduire au maximum l'appel aux producteurs extérieurs.

(8) Programmes d'émission

Le tableau 3-7 du Chapitre III du présent Rapport montre un projet d'une grille de programmes de la télévision ayant comme objectif l'année 1990. Cette grille ayant comme objectif l'éducation nationale, reflète l'intention de contribuer au développement national.

D'autre part, quant aux problèmes démographiques du Sénégal, on observe un taux de croissance de 2,9% et sa population a atteint le chiffre de 6,48 millions d'habitants en 1985. Si la population continue d'augmenter à ce rythme, en l'an 2.000, elle dépassera 10 millions d'habitants. Cet accroissement de la population risque d'aggraver les problèmes alimentaires, les problèmes d'emplois des travailleurs, les problèmes éducatifs.

Beaucoup de pays en voie de développement portent le point de mire sur le problème démographique, et entreprend des campagnes de «planning familial» à travers les diffusions d'information. L'Union de Radiodiffusions et des Télévisions Nationales Africaines (l'URTNA) a aussi publié, en février 1986, un rapport dans lequel la nécessité de la campagne du planning familial est soulignée.

A l'O.R.T.S également, il est conseillé d'entreprendre le planning et la programmation des programmes pour la campagne de planning familial.

ANNEXES

ANNEXES

1. Liste des Autorités Concernées:

(1) La République du Sénégal

Ministère du Plan et de la Coopération

- M. Hady LY : Secrétaire Général
- M. Alioune Badara SY : Chef du Bureau des Contrats Direction du
Financement du Plan
- M. Assane SAGNE : Ingénieur des Travaux de Planification
Direction de la Programation du
Financement et du Suivi des
Investissements

Ministère de la Communication

- M. Djibo KA : Ministre
- Melle. Fatou BA : Chef du Bureau du Plan et de
l'Equipement

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

- M. Iblahima NDOYE : Directeur de Cabinet
- M. Landing SANE : Directeur de la Construction et de
l'Habitat
- M. Babacar BA : Architecte, Direction de l'Urbanisme et
de l'Architecture, Ingénieur Batiment
- Mme. Anna Mbaye SAMBA : Architecte, Direction de l'Urbanisme et
de l'Architecture
- M. Abdoulaye DIOUF : Direction de la Construction et de
l'Habitat

Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal (ORTS)

- M. Marcel NDIONE : Directeur Général
- M. Pathé Fall DIEYE : Directeur de la Radiodiffusion
- M. Guila THIAM : Directeur Technique
- Melle. Sokhna DIENG : Directeur de la Télévision
- M. Ndakhté DIOP : Agent Comptable Particulier

M. Mactar SILLA : Chef du Service de la Coopération et des Relations Extérieures
M. Mohamed FAYE : Chef du Service des Etudes et Recherches
M. Boubacar DIOP : Chef du Personnel
M. Malick MBAYE : Chef des Services Techniques de la Radiodiffusion
M. Ibrahima NDIAYE : Directeur de la Rédaction du Journal Télévisé
M. Mbaye Sidy MBAYE : Directeur de la Rédaction du Journal Parlé
M. Papa Madiop FALL : Chef de Station Kaolack

Société Nationale des Télécommunications du Sénégal (SONATEL))

M. Mawdo KA : Directeur de Centre Gandoul

Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'Afrique (URTNA)

M. François ITOUA : Secrétaire Général
M. Sassy NGOM : Adjoint

Société Sénégalaise de Publicité et de Tourisme (SPT)

M. Tidiane Dali NDIAYE : Directeur Général

Agence de Presse Sénégalaise (APS)

M. Abdou GNINGUE : Rédacteur en Chef

(2) Ambassade du Japon au Sénégal

M. Manabu YAMAMOTO : Ex-ambassadeur
M. Toshio OHSHIMA : Ambassadeur
M. Aitaka OHSHIMA : Conseiller
M. Takeshi HIKIHARA : Secrétaire
M. Yukio HAKKAKU : Ex-secrétaire
M. Kiyoshi WADA : Secrétaire
M. Kimio OHSUGA : Secrétaire
Mme. Sachiko KOGURE : Assistante spéciale

2. Composition des Membres de l'Equipe:

(1) L'Etude du Plan de Base (du 27 mai au 21 juin 1986)

- Chef de l'équipe : Shin-ichi TAKEUCHI
Investigateur de la Coopération Internationale, Division de la Coopération Internationale, Ministère des Postes et Télécommunications.
- Projet des émissions : Hidéaki KOBAYASHI
Chef de section, Division de Coopération Internationale, Ministère des Postes et Télécommunications.
- Coordination des projets : Itaru HAMAKAWA
2^e Division des Plans de Base, Direction de Coopération Financière Non-Remboursable, JICA.
- Projet d'architecture : Shinji NAKAZAWA
Firme d'architecture et d'Engineering ISHIMOTO Inc.
- Plan d'architecture : Hiroyuki TAKAHASHI
Firme d'Architecture et d'Engineering ISHIMOTO Inc.
- Plan des installations : Yoshihisa OMURA
Firme d'Architecture et d'Engineering ISHIMOTO Inc.
- Projet et plan de Studio : Hajime SUGA
All Japan & Television Services, Co., Ltd.
- Installation d'équipements et matériels de Studio : Hideto YUU
All Japan & Televisions Services, Co., Ltd.

Interprète : Takako OHWADA
Centre de Service de Coopération
Internationale

(2) Exposé de l'avant-projet du Rapport (du 27 septembre au 9 octobre
1986)

Chef de l'équipe : Yoshifumi IKEDA
Chef adjoint de la Division Administrative, la
Direction de l'Administration des diffusions
radio-télévisées, Ministère des Postes et des
Télécommunications.

Coordination des projets : Itaru HAMAKAWA
2^e Division des Plans de Base, Direction de
Coopération Financière Non-Remboursable, JICA.

Projet d'architecture : Shinji NAKAZAWA
Firme d'architecture et d'Engineering ISHIMOTO
inc.

Projet et plan de Studio : Hajime SUGA
All Japan & Television Services, Co., Ltd.

Interprète : Takako OHWADA
Centre de Service de Coopération
Internationale

3. Calendrier de l'Etude:

(1) Etude du Plan de Base (du 27 mai au 21 juin 1986)

Nombre	Date	J. de semaine	
1	27 mai	mardi	Départ de Tokyo, Narita (AF271)
2	28 mai	mercredi	Arrivée à Paris, Charles de Gaulle Départ de Paris (AF313) Arrivée à Dakar Explication du programme de séjours à l'O.R.T.S
3	29 mai	jeudi	Visite de courtoisie au Ministère de Plan et Coopération et au Ministre de la Communication, exploration du Site, visite de l'établissement actuel.
4	30	vendredi	1ères discussions à l'O.R.T.S, explication du rapport initial visite et enquête à S.P.T, et à URTNA. (arrivée de Ms. TAKAHASHI et OMURA AF311)
5	31	samedi	Investigation des stations émettrices de Rufisque, Kaolack, Thiès.
6	1 juin	dimanche	Discussion entre les membres d'équipe
7	2 juin	lundi	Assistance à une séance de la comité consultatif des Programmes, visite et enquête de la Direction de Plan, du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat - Investigation des équipements existants - Observation des aspects de production des programmes - Investigation des conditions d'infrastructures.
8	3 juin	mardi	2es discussions à l'O.R.T.S. Discussion sur les directives de base concernant la production des programmes - Visite et enquête à la direction de construction du Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat - Investigation des équipements actuels - Observation des aspects de production des programmes - Investigation des conditions d'infrastructures

Nombre	Date	J. de semaine	
9	4 juin	mercredi	Investigation des conditions d'infrastructures - Exploration du Site (n°2) - Investigation de l'Etablissement actuel.
10	5 juin	jeudi	Projet de programmation - Projet de matériels - Discussions entre les membres d'équipe.
11	6 juin	Vendredi	idem
12	7 juin	samedi	3es discussions à l'O.R.T.S - Présentation et explication du projet de base.
13	8 juin	dimanche	Discussions entre les membres de l'équipe, rapport intermédiaire à l'Ambassade du Japon.
14	9 juin	lundi	Discussions entre les membres d'équipe
15	10 juin	mardi	Discussions de synthèse à l'O.R.T.S- Rédaction de texte du procès-verbal. Compte-rendu à l'Ambassade
16	11 juin	mercredi	Visite de courtoisie au Ministère des Plans et des Coopération- Signature de Procès-Verbal - Visite de courtoisie au Ministre de la communication - Visite du Centre de formation professionnelle (réalisation de la Coopération financière Non-Remboursable du Japon) (retour au Japon de Ms. TAKEUCHI, KOBAYASHI, HAMAKAWA, SN425)
17	12 juin	jeudi	Discussions sur les réponses aux questionnaires à l'O.R.T.S
18	13 juin	vendredi	idem Mesure des bruits de studio. - Enquêtes des conditions de construction à Dakar
19	14 juin	samedi	Visite du Théâtre Daniel Sorano
20	15 juin	dimanche	Discussions entre les membres d'équipe
21	16 juin	lundi	Discussions sur le projet des plans architecturaux à l'O.R.T.S. Visite de la station terrienne de Gandoul- Visite et enquête auprès de C.E.R.E.E.Q.

Nombre	Date	j. de semaine	
22	17 juin	mardi	Discussion sur le projet des plans architecturaux à l'O.R.T.S.- Orientation sur les techniques de production et d'organisation de programmes.
23	18 juin	mercredi	Discussion sur le projet des plans architecturaux - Compte-rendu à l'Ambassade du Japon - Mise en ordre des documents
24	19 juin	jeudi	Arrivée à Paris, Charles de Gaulle
25	20 juin	vendredi	Départ de Paris, Charles de Gaulle (AF276)
26	21 juin	samedi	Arrivée à Tokyo, Narita

(2) Exposé de l'avant-projet du Rapport

(du 27 septembre 1986 au 9 octobre 1986)

Nombre	Date	j. de semaine	Emploi du temps, contenu des enquêtes
1	27 sept	samedi	Départ de Tokyo, Narita (AF-275)- Arrivée à Paris, Charles De Gaulle.
2	28 sept	dimanche	Départ de Paris, Charles De Gaulle (AF-305)-Arrivée à Dakar.
3	29 sept	lundi	Discussions à l'Ambassade du Japon - Discussions à l'O.R.T.S sur le programme de séjour, et l'exposé de l'avant-projet du Rapport.
4	30 sept	mardi	1ères discussions à l'O.R.T.S. (Arrivée de Ms. IKEDA et HAMAKAWA) (AF-317)
5	1 oct	mercredi	Visite de courtoisie au Ministère du Plan et de la Coopération - Rapport à l'Ambassade du Japon - 2èmes discussions à l'O.R.T.S.
6	2 oct	jeudi	3èmes discussions à l'O.R.T.S.- Enquêtes complémentaires - Enquête à CREEQ.
7	3 oct	vendredi	4èmes discussions à l'O.R.T.S - Discussions concernant le procès - verbal - Enquêtes complémentaires.

Nombre	Date	J. de semaine	Emploi du temps, contenu des enquêtes
8	4 oct	samedi	Investigation des aspects de visionnage du téléviseur communautaire (à Sebikotane)
9	5 oct	dimanche	Mise en ordre des documents
10	6 oct	lundi	Signature du Procès - Verbal - Visite de l'A.P.S - Visite de courtoisie au Ministre de la Communication - Rapport à l' Ambassade du Japon.
11	7 oct	mardi	Départ de Dakar (RK-008) - Arrivée à Paris, Charles De Gaulle.
12	8 oct	Mercredi	Départ de Paris, Charles De Gaulle (JL-428)
13	9 oct	jeudi	Arrivée à Tokyo, Narita.

4. Procès-verbaux:

(1) Etude du Plan de Base

PROCES - VERBAL
DES TRAVAUX

ETUDE DU PLAN DE BASE POUR LE PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA RADIO ET
DE LA TELEVISION DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

En réponse à une requête du Gouvernement du Sénégal pour le Projet d'Aménagement de la Maison de la Radio et de la Télévision de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon, par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), a envoyé une équipe dirigée par M. Shinichi TAKEUCHI, Investigateur de la Coopération Internationale, Division de la Coopération Internationale, Ministère des Postes et Télécommunications, pour faire une étude du plan de base du 27 mai au 21 juin 1986.

L'équipe a eu des discussions et a échangé des points de vue avec les responsables du Gouvernement du Sénégal, dont le Ministère du Plan et de la Coopération, le Ministère de la Communication, et autres intéressés.

Comme résultats de cette étude et des discussions, les deux parties se sont mises d'accord sur la nécessité de recommander à leurs Gouvernements respectifs d'examiner les résultats de l'Etude, mentionnés ci-dessous pour la réalisation du présent projet.

Fait à Dakar, le 11 JUIN 1986

Shinichi TAKEUCHI

Chef de la Mission
JICA

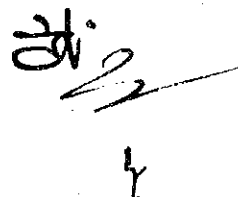
Hady Mamadou LY

Secrétaire Général du
Ministère du Plan

Marcel NDIONE

Directeur Général
O.R.T.S.

- 1/ - Le Projet a pour objectif l'aménagement des installations nécessaires pour la production des programmes de l'O.R.T.S, afin d'améliorer et d'augmenter les programmes des émissions.
- 2/ - Le site destiné pour le Projet est situé à Triangle Sud, DAKAR
Le droit de propriété du site appartient au Gouvernement du Sénégal (ci-après dénommé le Site du Projet).
La localisation et la superficie du Site du Projet sont montrées dans l'Annexe III.
- 3/ - La Mission transmettra au Gouvernement du Japon le souhait du Gouvernement du Sénégal que le Japon prenne des décisions nécessaires pour coopérer à l'exécution de ce Projet et qu'il prenne en charge les frais des biens et services demandés par la République du Sénégal indiqués à l'Annexe I dans le cadre de sa coopération financière non-remboursable.
- 4/ - La République du Sénégal prendra des mesures nécessaires mentionnées dans l'Annexe II, sous condition que la Coopération financière non-remboursable du Gouvernement du Japon soit accordée pour ce Projet.
- 5/ - Les deux parties confirment que la Mission a expliqué le système japonais de coopération financière non-remboursable, qui a pour principe d'utiliser un consultant et un constructeur général japonais pour l'exécution de ce Projet, et que la partie Sénégalaise a suffisamment compris ce système.



/-) N N E X E I

La République du Sénégal a demandé au Gouvernement du Japon dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable les prestations ci-après :

1/ - Installations principales :

- 1 Studio TV (200 m2)
 - 1 Studio TV (50 m2)
 - 1 Salle TV Nodale
 - 2 Studios Radio (50 m2)
 - 2 Studios Radio (15 m2)
 - 1 Centre de modulation pour Radio
 - 1 Salle doublage
 - 7 Salles de montage
- Salles et/ou locaux et une tour nécessaires aux productions des programmes.

2/ - Equipements :


- 1 Jeu d'équipement et de matériel de Télévision pour productions des programmes.
- 1 Jeu d'équipement et de matériel de Radio pour productions des programmes.

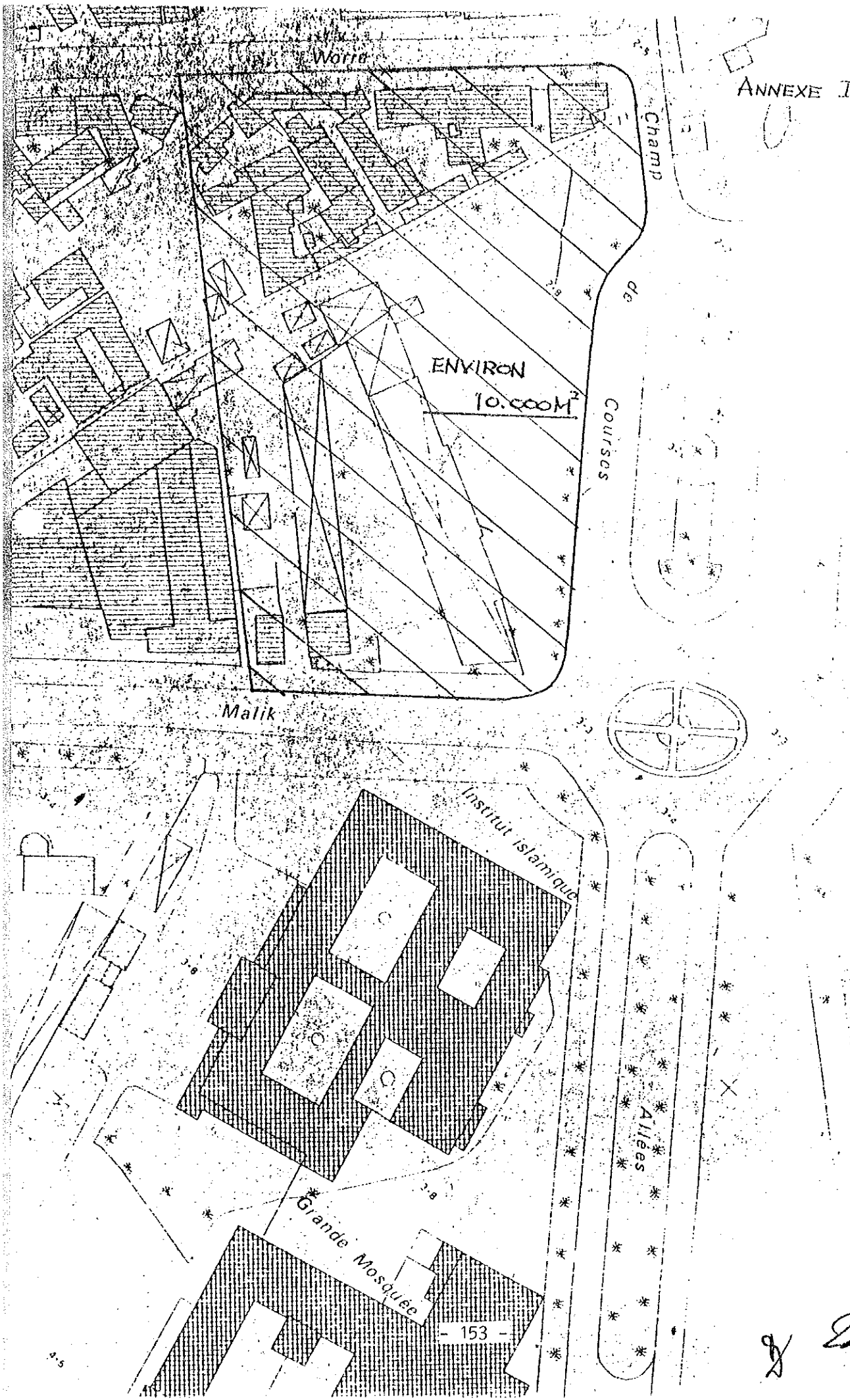
Handwritten signature and mark

/--) N N E X E II

Il est demandé au Gouvernement de la République du Sénégal de prendre les mesures ci-après pour permettre la réalisation du Projet :

- 1/ - Acquérir un secteur de terrain nécessaire pour la construction, remblayer, déblayer et niveler le terrain avant le commencement des travaux.
- 2/ - Fournir jusqu'au site, les installations nécessaires telles que le système d'électricité, de distribution et d'évacuation d'eau.
- 3/ - Fournir les installations nécessaires telles que les voies des transmissions des programmes qui seront connectées au Nouveau Centre (objet du Projet) et systèmes téléphoniques à l'intérieur et à l'extérieur du Nouveau Centre.
- 4/ - Fournir toutes les données et les informations nécessaires au consultant et aux constructeurs.
- 5/ - Exonérer des taxes et frais douaniers et veiller à la rapidité des formalités pour le déchargement et l'acheminement des biens importés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.
- 6/ - Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures qui pourraient être imposés par le Sénégal sur les biens et services dans le cadre de l'exécution de ce Projet.
- 7/ - Accorder aux nationaux japonais les permis, les licences et les autres autorisations nécessaires à la réalisation du Projet, entre autres leurs entrée et séjour au SENEGAL.
- 8/ - Veiller à ce que les installations et les équipements achetés et construits par le fond de la coopération financière non-remboursable soient entretenus, et utilisés de façon adéquate, de même qu'un budget nécessaire à cet effet soit prévu d'avance.
- 9/ - Prendre à sa charge les frais ne faisant pas l'objet de la coopération financière non-remboursable, mais nécessaires au Projet, par exemple : construction de clôtures et mise en place de l'éclairage extérieur.


4



Handwritten signatures and initials.

(2) Exposé de l'avant-projet du Rapport:

PROCES - VERBAL DES DISCUSSIONS
SUR
LE RAPPORT PREPARATOIRE DE L'ETUDE DU PLAN DE BASE
POUR LE
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE
RADIODIFFUSION - TELEVISION

En réponse à la demande formulée par le Gouvernement de la République du Sénégal pour la coopération financière non-remboursable sur le Projet d'Aménagement de la Maison de Radiodiffusion-Télévision (désigné ci-après "le Projet"), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du plan de base sur le Projet, et l'a confié à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après "JICA"). JICA a envoyé, du 27 mai au 21 juin 1986, au Sénégal une mission dirigée par M. Shinichi TAKEUCHI, investigateur de la Division de la Coopération Internationale, Bureau de la Politique des Télécommunications, Ministère des Postes et Télécommunications.

A l'issue de cette étude, a été rédigé le rapport préparatoire et JICA a envoyé une autre mission, dirigée par M. Yoshifumi IKEDA, Directeur Adjoint de la Division de l'Administration, Bureau de la Radiodiffusion-Télévision, Ministère des Postes et Télécommunications, afin d'expliquer et de discuter ce rapport à partir du 27 septembre au 9 octobre 1986.

Les deux parties ont eu des discussions sur le rapport et sont convenues des principaux points ci-joints, en vue de la réalisation du Projet.

Fait à Dakar, le 6 Octobre 1986

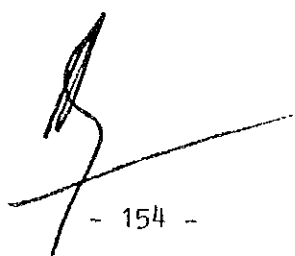
M. Yoshifumi IKEDA

Chef de la Mission
Agence Japonaise de
Coopération Internationale.

池田佳史

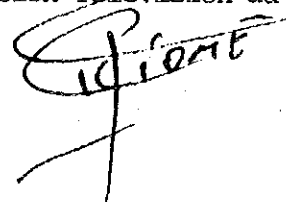
M. Hady Mamadou LY

Secrétaire Général
Ministère du Plan et de
la Coopération.



M. Marcel NDIONE

Directeur Général
de l'Office de Radiodiffu-
sion-Télévision du Sénégal.



PRINCIPAUX POINTS D'ACCORDS

- 1) La partie sénégalaise est globalement d'accord pour le plan de base proposé dans le rapport préparatoire, y compris le système PAL et les modifications appropriées accordées au cours des discussions seront incorporées dans le rapport final.
- 2) Les rapports définitifs sur le Projet (10 exemplaires en français) seront présentés à la République du Sénégal à la mi-novembre 1986.
- 3) La partie sénégalaise a compris le système de la coopération financière non-remboursable et a confirmé les mesures à prendre par la partie sénégalaise, mentionnées dans l'ANNEXE, en vue de la réalisation du Projet.

池
8 3

ANNEXE

Il est demandé au Gouvernement de la République du Sénégal de prendre les mesures ci-après pour permettre la réalisation du Projet :

- 1) Acquérir un secteur de terrain nécessaire pour la construction, remblayer déblayer et niveler le terrain avant le commencement des travaux.
- 2) Fournir jusqu'au site les installations nécessaires telles que le système d'électricité, de distribution et d'évacuation d'eau.
- 3) Fournir les installations nécessaires telles que les voies des transmissions des programmes qui seront connectés au Nouveau Centre (objet du Projet) et systèmes téléphoniques à l'intérieur et à l'extérieur du Nouveau Centre.
- 4) Fournir toutes les données et les informations nécessaires au consultant et aux constructeurs.
- 5) Exonérer des taxes et frais douaniers et veiller à la rapidité des formalités pour le déchargement et l'acheminement des biens importés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.
- 6) Exonérer les Nationaux Japonais des droits de douane, des taxes intérieures qui pourraient être imposés par le Sénégal sur les biens et services dans le cadre de l'exécution de ce projet.
- 7) Accorder aux Nationaux Japonais les permis, les licences et les autres autorisations nécessaires à la réalisation du Projet, entre autres leurs entrée et sortie au Sénégal.
- 8) Veuillez à ce que les installations et les équipements achetés et construits par le fonds de la coopération financière non remboursable soient entretenus, et utilisés de façon adéquate, de même qu'un budget nécessaire à cet effet soit prévu d'avance.

池
87

- 9) Prendre à sa charge les dépenses ne faisant pas l'objet de la coopération financière non-remboursable, mais nécessaire au Projet, par exemple : construction de clôtures et mise en place de l'éclairage extérieur.

池
8